

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ABONNEMENTS

1 an 6 mois 3 mois 1 mois
 SUISSE, franco domicile. . . 20.— 10.— 5.— 1.70
 ÉTRANGER : Mêmes prix qu'en Suisse dans la plupart des pays d'Europe et aux États-Unis, à condition de souscrire à la poste du domicile de l'abonné. Pour les autres pays, les prix varient et notre bureau renseignera les intéressés

et du Vignoble neuchâtelois

ORGANE DE PUBLICITÉ ET JOURNAL QUOTIDIEN POUR LE CANTON DE NEUCHÂTEL
 ET LES CONTRÉES AVOISINANTES - PARAÎT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

ANNONCES

Le c. le millimètre, min. 25 mm. Petites annonces locales 10 c. le min., min. 1 fr. - Avis tardifs et urgents 30, 40 et 50 c. - Réclames 50 c., locales 30 c. - Mortuaires 20 c., locaux 14 c. - Étranger 18 c. le millimètre (une seule insertion minimum 5.-), Mortuaires 23 c., minimum 8.30. Réclames 60 c., minimum 7.80. TÉLÉPHONE 5 12 26 - CHÈQUES POST. IV. 178

APRÈS L'ÉVACUATION DES ALLIÉS DES PORTS DE NORVÈGE CENTRALE ET MÉRIDIIONALE

Les Allemands mettent à profit leur avantage pour nettoyer les dernières résistances norvégiennes

La localité de Røeros et la citadelle d'Hegra sont tombées entre leurs mains

L'entrée des Allemands à Røeros

STOCKHOLM, 5 (Reuter). — Le communiqué norvégien annonçant la chute de Røeros dit qu'un avion allemand a lancé sept bombes explosives sur Røeros, détruisant deux maisons au centre de la ville. A 13 heures, le premier détachement allemand, composé de motocyclistes, a pénétré dans la localité. Le pont que les Norvégiens avaient fait sauter près de la ville a été rétabli. Le gros des troupes allemandes a été concentré près de la gare, où il attend des renforts.

La forteresse d'Hegra s'est rendue

BERLIN, 5. — Le D.N.B. communique : La forteresse d'Hegra qui était entourée par les troupes allemandes s'est rendue dimanche. Elle comptait 15 officiers et 160 soldats.

La lutte va tourner en guérilla

STOCKHOLM, 5 (Reuter). — On garde une réserve absolue, dimanche matin, à Stockholm, sur les opérations militaires en Norvège.

L'agence télégraphique norvégienne se borne à annoncer que les soldats norvégiens, ayant de nouveaux ordres, abandonnent la région de Røeros. Les troupes norvégiennes, qui ont appris l'évacuation du sud de la Norvège par les Alliés, se montreraient agriées et déçues. L'annonce officielle de la poursuite des opérations dans le nord de la Norvège tendait à relever le moral des soldats. Ceux-ci espèrent pouvoir reprendre la lutte en direction du nord. Les positions norvégiennes situées au sud de Røeros étaient intactes lorsque l'ordre de cesser le feu intervint.

Au cours du dernier combat, 300 Allemands furent repoussés par 120 Norvégiens ; 35 Allemands furent tués ou blessés. Les Norvégiens ont eu deux morts et trois blessés. Les troupes allemandes n'ont pas encore atteint Røeros. Les troupes norvégiennes disposaient au sud de Røeros d'excellentes positions et l'un de leurs officiers a déclaré qu'ils auraient pu tenir à cet endroit pendant des mois.

A partir de maintenant, on ne peut plus s'attendre qu'à une sorte de guérilla. Les troupes norvégiennes qui se trouvent dans le Galdal, région sauvage et crevassée, ont décidé de continuer la lutte. Au sud de Stoeren, un détachement allemand a été battu. Une centaine d'Allemands sont restés sur le terrain.

Les troupes du Reich seraient encerclées à Narvik

LONDRES, 5 (Havas). — Selon les informations de dernière heure parvenues à Londres, les Allemands seraient refoulés pas à pas au nord-est de Narvik. Le port de Narvik est presque désert et l'ennemi semble se concentrer le long de la côte.

La traditionnelle fête de l'Ascension de l'Armée du salut zuricoise



Cette grande fête annuelle a eu lieu cette fois-ci en présence du général Carpenter (Londres) que l'on voit ici en médaillon.

Autour de la ville, les troupes alliées encerclent des détachements allemands.

Combats sérieux autour de Narvik

STOCKHOLM, 6 (Reuter). — Des combats sérieux se sont déroulés dimanche dans le secteur de Narvik où les positions allemandes ont été bombardées par les Alliés. La principale ligne de défense allemande se trouverait en dehors de la ville.

D'autre part, l'agence télégraphique norvégienne relate que samedi un bombardier allemand a lancé quatre bombes sur Kirkenes. Il n'y a eu aucun dégât grave. Les villages voisins ont été également bombardés.

La bataille pour la ville

LONDRES, 5 (Reuter). — Le ministère de la guerre signale que rien d'important ne s'est produit dans la région de Narvik. Les opérations se poursuivent. L'aviation allemande a fait preuve d'une faible activité dans ce secteur.

La mobilisation reste en vigueur

STOCKHOLM, 5. — L'agence télégraphique norvégienne communique : Le quartier général norvégien s'est maintenant installé dans le nord de la Norvège et la mobilisation reste en vigueur.

Les Allemands consolident leurs positions à Namsos

STOCKHOLM, 6 (Reuter). — Selon les dernières informations reçues à Stockholm, les Allemands ont consolidé leur situation à Namsos. Des groupes de soldats norvégiens combattent encore dans le sud du pays ainsi que, semble-t-il, dans le secteur de Røeros; bien que cette dernière ville soit tombée dimanche aux mains des troupes du Reich.

Le rembarquement à Namsos n'a été entravé par aucun bombardement allemand...

déclarent les Alliés

STOCKHOLM, 5 (Havas). — Les opérations d'embarquement des troupes alliées à Namsos se sont terminées vendredi matin à 3 heures. Elles avaient commencé dans la soirée de mercredi. Le port de Namsos ayant été complètement détruit par les bombardements aériens, les deux vaisseaux de guerre britanniques devant emmener les troupes alliées ont dû rester au large dans le fjord. Les troupes françaises qui avaient été échelonnées dans toute la région de Namsos, notamment le long de la route de Grong à Sonosa, ont été amenées au port au moyen de camions et embarquées à l'aide de bateaux de pêche norvégiens, qui firent la navette, toute la journée de jeudi à vendredi, entre la côte et les vaisseaux de guerre. Les opérations d'embarquement ont été dirigées par les deux chefs du corps expéditionnaire allié et, selon les informations reçues ici, aucun bombardement allemand ne paralysa les opérations.

Et il a été effectué d'accord avec l'aide du haut commandement norvégien

LONDRES, 5 (Havas). — On affirme, à Londres, que le rembarquement a été effectué d'accord avec l'aide du haut commandement norvégien.

ment des troupes de Namsos s'est effectué en bon ordre et que ce rembarquement comportait aussi des troupes norvégiennes, ce qui prouve que la manœuvre fut faite en plein accord avec le haut commandement norvégien et qu'elle constitue une modification et non l'abandon des plans alliés en Norvège.

Une escadre britannique fortement endommagée par l'aviation allemande déclare le D.N.B.

BERLIN, 5 (D.N.B.). — L'escadre anglaise qui a coopéré, vendredi, aux opérations de rembarquement des troupes alliées, près de Namsos, a subi de lourdes pertes.

Un croiseur lourd, de la classe « York », a été atteint par une bombe de gros calibre et, après de nombreuses explosions, a coulé au bout de trente minutes.

Un autre croiseur a été également atteint par une grosse bombe et des éclats du navire furent projetés dans la mer.

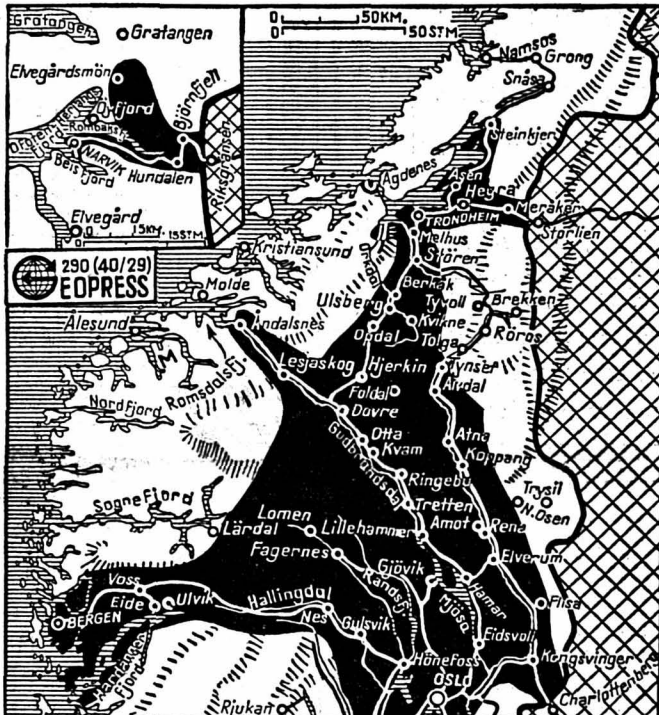
Un destroyer fut atteint par une bombe moyenne; il cessa aussitôt le feu et se coucha sur le côté, de sorte qu'on peut admettre qu'il est perdu.

Un autre destroyer fut sérieusement endommagé.

Un gros transport de 12,000 tonnes a été coulé.

En outre, un navire de commerce fut obligé, par l'aviation, de gagner Trondjhem.

(Lire la suite en 6^{me} page)



La lutte en Norvège (situation du 3 mai 1940). Carte principale : Norvège centrale. Surface blanche = Norvège sous l'autorité du roi Haakon VII. Surface noire = occupée en Norvège par les troupes allemandes. Surface quadrillée = Suède (neutre). — En haut à gauche : environs de Narvik

Ce que la guerre a fait de Bornholm paradis des touristes scandinaves

L'Amirauté britannique a annoncé que, voulant étendre son champ de mines, elle avait fait pénétrer ses éléments actifs (avions ou sous-marins ?) en Baltique et avait tendu un filet de large de Trälleborg, en Suède, à Memel, en passant par l'île de Bornholm. Nouveau point stratégique, dont il n'est pas inutile de dire l'importance sur le chemin de descente du fer suédois, durant les mois d'été.

Le danois, avancée en Baltique, dont les habitants de Copenhague avaient fait leur villégiature. On s'y rendait depuis la capitale du Sund, en huit heures de paquebot : une petite croisière et on débarquait à Rønne. Le voyage était de quelques couronnes : charmant week-end, sans bicyclette. On y allait aussi de Malmö et les Suédois appréciaient ces quatre heures et demie de traversée. Même les Allemands quittaient Swinemünde et Kolberg pour aller excursionner en cette île de rêve : plaisir d'être que le reichsmark rendait assez onéreux cependant, lorsqu'il se comparait aux monnaies scandinaves.

Il suffisait de cinq heures, depuis l'Allemagne, pour aborder dans l'île rocheuse, révélation de la nature nordique, aux nombreuses plages avec des dunes abritées, avec des forêts sauvages et romantiques, de petits lacs langoureux, des ruisseaux avec lamettes d'argent, des collines à bruyère fleurissante. Et combien de routes aussi, en cette île de féerie ! Excursions aux collines du Paradis, dans la vallée des Corbeaux, et, à retour le repos dans d'excellents hôtels : autant de chambres, autant de salles de bain, et téléphone privé vous reliant instantanément avec le centre d'affaires d'où vous proveniez ! On en partait à regret, à bord du « Hammershus » ou du « Frem », pour rejoindre les chantiers navals de Stettin, l'usine de pâte à papier de Ystad, ou la coopérative agricole des environs de Copenhague.

Aujourd'hui, un rideau gris entoure l'île rocheuse : personne ne vient de l'Allemagne en guerre, du Danemark occupé, et de la Suède aux aguets. L'île de Bornholm, possession danoise dont l'envahisseur fait une constante menace pour la Suède méridionale, n'est plus qu'une place minée, dont la citadelle de Christiansoe à la tour crénelée ne peut que rester silencieuse. L'appareil de guerre, qui entoure l'île, est entre deux eaux : mines posées par l'amirauté britannique, expression d'un blocus dont l'efficacité commence rudement...

Le directeur de la «Semaine suisse du film»



Le journaliste genevois et radio-reporter Paul Ladame vient d'être nommé directeur de la «Semaine suisse du film»

Quelques chaises blasonnées dans un souterrain du palais

Tel est l'abri de la famille royale d'Angleterre

L'abri de la famille royale, à Londres, en cas de raid aérien, est un simple sous-sol aménagé dans les fondations du palais contrairement aux bruits répandus. Le plafond est simplement renforcé par une armature d'acier, les soupapes bouchées. On a installé un système d'aération. Un grand fauteuil régence blasonné, et quelques chaises aux armes d'Angleterre, montrent simplement qu'il ne s'agit pas de l'abri d'un simple particulier.

Sur une table d'acajou, plusieurs lampes à pétrole voisinent avec des lampes électriques de poche, un flacon de sels et une pile de magazines.

Cet abri communique avec les abris voisins, destinés à l'état-major du roi et au personnel du palais. Un peu partout des haches sont pendues aux murs pour permettre aux réfugiés de se frayer un passage dans les jardins, au cas où ils seraient bloqués dans leurs abris.

LA SITUATION EN MÉDITERRANÉE RESTE DANGEREUSEMENT TENDUE

La presse italienne prend prétexte de la présence de la flotte alliée dans le sud pour redoubler de vigueur dans ses campagnes contre les Alliés

ROME, 5. — Toute la presse italienne publie en gros caractères une note de l'agence Stefani sur l'importance des forces navales anglo-françaises en Méditerranée. Voici le texte de cette note :

« Le déploiement des forces franco-anglaises en Méditerranée aurait les proportions suivantes : la deuxième escadre française et trois navires de bataille anglais sont à Alexandrie (Egypte). Deux autres navires de la flotte anglaise, le « Warspite » et le « Ramillies », sont sur le point d'entrer dans la Méditerranée. A Oran se trouvent deux unités de bataille françaises, le « Dunkerque » et le « Strasbourg ». Se trouvent, en outre, dans la Méditerranée : sept croiseurs légers et quatre escadres de torpilleurs anglais, une grande partie des navires légers français, ainsi qu'un grand nombre de sous-marins, dont le nombre exact n'est pas connu. »

Sept raisons de l'invulnérabilité italienne

ROME, 5. — Le « Tevere » écrit que l'Italie est aujourd'hui absolument invulnérable et en donne sept raisons :

1. La mer Adriatique est définitivement fermée à toute flotte ennemie, attendu que l'Italie contrôle des

deux côtés, zone italienne et zone albanaise, l'entrée de cette mer.

2. 121 sous-marins formant une chaîne qui ne saurait être rompue montent la garde depuis la frontière française jusqu'au détroit d'Otrante.

3. La mer Tyrrhénienne entre l'Italie, la Corse et la Sicile, est protégée par de grands aérodromes et constamment patrouillée par l'aviation italienne.

4. Depuis la mer Ionienne, au large de la Grèce, jusqu'à la mer Tyrrhénienne, sont placées des forces navales italiennes considérables, composées de 6 cuirassés, 33 croiseurs, 116 contre-torpilleurs et 62 torpilleurs.

5. L'aile fortifiée Pontellaria, entre les côtes tunisiennes et siciliennes, peut disperser toute flotte ennemie.

6. L'Italie possède une défense côtière très efficace.

7. L'Italie peut compter immédiatement sur une force de 8 millions de baïonnettes.

Le résultat des pourparlers de ces derniers jours

ROME, 5. — On déclare dans les milieux bien informés que dans les pourparlers qui ont eu lieu ces derniers jours entre l'ambassadeur américain M. Philipps et le « duce », ainsi

que ceux entre sir Noël Charles et le comte Ciano, les vœux du président Roosevelt pour que la guerre ne prenne pas une plus grande extension ont eu un très grand poids. On ajoute que M. Philipps aurait demandé des précisions sur les revendications italiennes concernant le canal de Suez où les Etats-Unis ont aussi des intérêts.

D'après les affirmations des milieux diplomatiques bien informés, M. Mussolini aurait déclaré que l'Italie désire conserver toutes ses communications avec les pays d'outre-mer, et surtout un grand intérêt à ce que le canal de Suez reste accessible à ses navires. Toute mesure contraire serait considérée comme une provocation.

L'ambassadeur au Vatican de M. Roosevelt, M. Myron Taylor, a eu plusieurs entretiens d'une grande importance avec le pape et Mgr Maglione. Le bruit court que M. Taylor aurait, au commencement de la semaine prochaine, une entrevue importante avec M. Alfieri, le nouvel ambassadeur italien à Berlin, avant le départ de celui-ci pour la capitale allemande.

Tous les gouvernements français ont été les ennemis de l'Italie, écrit le « Regime fascista »

ROME, 5. — Le « Regime Fascista » publie un éditorial sur les rapports entre la France et l'Italie. Après avoir reconnu qu'il existe en France des courants favorables à un accord avec l'Italie, le journal considère qu'un pays est toujours représenté par ses gouvernements. Et il accuse tous les cabinets de Paris d'avoir été ennemis de l'Italie. Il ajoute : Le socialiste Blum fut notre ennemi en Ethiopie, en Espagne; Laval, qui

représentait la droite, nous a appliqués les sanctions; Flandin, de la droite aussi, nous a menacés à Genève le 8 mars 1936, des sanctions du pétrole. Daladier fut l'ennemi de nos revendications.

Le « Regime Fascista » continue en disant que la politique de paix de Mussolini fut le pacte à quatre. MacDonald l'avait bien compris et devant la Chambre des communes il avait dit que c'était une lourde responsabilité historique de repousser l'idée de Mussolini. Mais la France paralyse le pacte à quatre. C'est entre 1933 et 1935 qu'il fallait se mettre d'accord, maintenant il est trop tard. Les puissances occidentales ont préféré la guerre et en subirent les inexorables conséquences. Pour l'Italie ne sont plus seulement en jeu ses intérêts mais aussi son honneur et la parole donnée.

Le «Telegrafo» croit que le Reich rééditera la tentative de Napoléon

ROME, 6 (Reuter). — M. Ansaldo, directeur du «Telegrafo», organe appartenant à la famille Ciano, a déclaré dans une allocution radio-diffusée que l'Allemagne rééditera certainement la tentative de Napoléon d'envahir l'Angleterre. Jamais les conditions n'ont été si favorables que maintenant pour un agresseur. Jamais l'armement technique d'un adversaire continental de l'Angleterre n'a été aussi au point que celui de l'Allemagne.

Les étudiants de Milan acclament l'Allemagne et conspuent les Alliés

ROME, 6 (Reuter). — Selon des renseignements reçus de Rome, une centaine d'étudiants ont manifesté à Milan, acclamant l'Allemagne et criant « A bas la Grande-Bretagne et la France ».

(Lire la suite des nouvelles concernant les événements dans les Balkans en sixième page.)

Lire aujourd'hui en pages 4 et 5

Les résultats complets des élections communales du canton de Neuchâtel

Petites annonces classées

Pour les annonces avec offres sous initiales et chiffres, il est inutile de demander les adresses, l'administration n'étant pas autorisée à les indiquer. Il faut répondre par écrit à ces annonces-là et adresser les lettres au bureau du journal en mentionnant sur l'enveloppe (affranchie) les initiales et chiffres s'y rapportant. Toute demande d'adresse d'une annonce doit être accompagnée d'un timbre-poste pour la réponse, sinon celle-ci sera expédiée non affranchie. ADMINISTRATION DE LA FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL.

A LOUER

Promenade - Noire, à remettre à de favorables conditions, appartement confortable de 6 chambres et dépendances, chauffage central et salle de bains. - Etude Pettipierre & Hotz.

CORCELLES

Dans villa, à louer bel appartement ensoleillé, quatre ou cinq pièces, tout confort, grande véranda, vue, jardin d'agrément. - Près du tram, proximité des gares. - Belle situation tranquille. - S'adresser: Chemin Barillier 6, 2me étage.

Côte prolongée, à louer appartement de 3 chambres avec jardin. Prix mensuel: Fr. 47.50. Etude Pettipierre & Hotz.

SAINT-BLAISE

Appartement de deux chambres, au soleil, à louer. S'adresser à Gaston Cloutier, notaire, Saint-Blaise.

A louer dans le quartier de la Côte prolongée appartement de 3 chambres avec jardin. Prix mensuel: Fr. 47.50. Etude Pettipierre & Hotz.

24 JUIN POUR BUREAUX dans la boucle trois-quatre pièces ascenseur, chauffage central, S'adresser bureau Edg. Bovet, faubourg du Crêt 8 Téléphone 5 13 60.

EVOLÉ, à louer pour le 24 juin ou époque à convenir rez-de-chaussée de 6 chambres et dépendances, chauffage central, salle de bains, jardin. Etude Pettipierre & Hotz.

A louer en ville, bel appartement de sept pièces et dépendances, confort, ascenseur. - S'adresser Etude Jeanneret et Soguel, Môle 10.

A remettre, dans situation ensoleillée du centre de la ville appartement de 5 chambres, chauffage central, salle de bains, Etude Pettipierre & Hotz.

La Coudre

A louer, pour le 24 juin 1940, logement de trois chambres, moderne, dépendances, bains, loggia. Vue étendue. - S'adresser à M. Max Hoch, Favargne 14 A.

A louer appartement de 4 chambres, chauffage central, grande terrasse, jardin, situé aux Sablons. - Etude Pettipierre & Hotz.

CHAMBRES

Belles chambres, près place Purry. Prix modérés. Magasin de cigares, Grand'Rue 1. *
Jolie chambre indépendante. Grand'Rue 14, 3me. *

Chambre indépendante. - Ancien Hôtel-de-Ville 3. *

DEMANDES A LOUER

Chambre avec piano

demandée à louer un après-midi par semaine, aux Sablons ou Faubourg de la Gare, Offres à Mlle Sémon, professeur de piano, Jacob-Brandt 8, la Chaux-de-Fonds.

Ménage sérieux, sans enfant, cherche pour le 24 juin, APPARTEMENT

trois ou quatre chambres, bien situé, en ville ou environs. - Offres détaillées, prix, à case postale 29567, Neuchâtel.

OFFRES D'EMPLOIS

On cherche une **JEUNE FILLE** comme volontaire. Offres à case postale 386, Neuchâtel.

Importante fabrique de chocolat cherche **représentant**

pour le canton de Neuchâtel et le Jura bernois. - Offres sous chiffre 9916 aux Annonces Suisses S.A., Lugano.

Sommelières sont demandées par le Bureau de placement Le Rapide, 1er Mars 6. Tél. 5 25 12.

Je cherche jeune **couturière** comme assujettie pour cette saison. Entrée immédiate. - Faire offres écrites à Mlle Lily Chollet, robes, Büren s/Aar (Berne).

On demande une **JEUNE FILLE** de 15 à 16 ans, pour aider au ménage. S'adresser au restaurant du Stand, Petit-Martel.

Jeune homme est demandé tout de suite dans magasin d'alimentation de la ville. Demander l'adresse du No 210 au bureau de la Feuille d'avis.

On demande pour tout de suite **jeune homme** sachant traire et faucher, chez Ferd. Haussener, Saules (Val-de-Ruz).

On cherche pour tout de suite une

JEUNE FILLE

pouvant coucher chez ses parents, pour aider aux travaux du ménage. S'adresser: Epancheurs 4, 1er, Neuchâtel.

On demande pour tout de suite une **bonne fille**

pour la cuisine, pour aider au restaurant et aider au ménage. Place facile. Entrée immédiate. Demander l'adresse du No 209 au bureau de la Feuille d'avis.

ON CHERCHE

jeune fille de 18 à 22 ans, de toute confiance, pour servir au restaurant et aider au ménage. Place facile. Entrée immédiate. Demander l'adresse du No 209 au bureau de la Feuille d'avis.

Liste des nouveaux abonnés au téléphone

Groupe de Neuchâtel (à découper et à conserver)

Cette rubrique est réservée aux abonnés dont le numéro ne figure pas encore dans la « Liste officielle ».

BAUER Roger, café Croix-Blanche, la Jonchère	7 13 12
BECK Elisa, Mme, fleuriste, « A la Corbeille de roses », place Purry, Neuchâtel	5 36 07
BESANÇET Robert, agriculteur, Fontaines	7 13 43
BILLE René, laiterie, Savagnier	7 13 27
BISCACCIANTI François, poëlier-fumiste, 25, faub. de la Gare, Neuchâtel	5 30 02
BOHNER J., rep. Lindt & Sprüngli, 5, Collège, Pesoux	6 11 55
BOSSET Mce, repr. chcoorée Helvetia & H. Franck fils S.A., Bâle, et moutarde Thomy, 8a, chemin Gabriel, Pesoux	6 15 02
BRAUEN Georges, comm., Ster, Parc, Chaux-de-Fds	2 27 46
CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÊT, Sonviller	4 31 49
CAMPOVONO Louis, ameubl., 3, pl. Halles, Couvet	9 21 80
CART, Cécile, institut., 11, Chapelle, la Chx-de-Fds	2 15 19
CERLE DE LA COTE, Pesoux	6 11 69
CERUTTI Henri, primeur, 12, Gd'Rue, Neuchâtel	5 30 43
CURE NATIONALE, Alfr. Gygax, pasteur, St-Martin	7 13 32
DOUANE SUISSE, les Joux - Derrière/la Chaux-de-Fonds	2 27 12
ELZINGRE Gges, repr. Cita S.A., tabacs, cigares, cigarettes, 9, Suchiez, Neuchâtel	5 35 14
ETIENNE O., Mlle, 7, Grand'Rue, le Locle	3 15 08
FAES, Walter, insp. B.C.N., 19, av. Soguel, Corcelles	6 14 61
FAYRE Gges, épïc., No 41, Auvonnier	6 21 37
FEUTZ Louis, tapissier-décorat., 7, H.-Grandjean, le Locle	3 11 95
GARAGE MONTAGNARD, Jos. Erard, Saignelégier	4 51 41
GRANDJEAN H., droguiste, appart., Pré Landry, Boudry	6 41 65
HUGUENIN Paul, radio-électr., 1, r. du Bled, le Locle	3 14 85
JACOT F. (-Rosset), horlog. bijou., 1, Saint-Honoré, Neuchâtel	5 33 22
JACOT Hri (-Descombes), charcut. fine, comest., Chavannes, Neuchâtel	5 32 55
KAESER Robert, petite mécaan., Chez-le-Bart/Saint-Aubin	6 72 89
LARDON Louis, horloger, 9, Joux Perret/la Chaux-de-Fonds	2 24 43
LORENZ Ernest, évangéliste, 5, Concorde, la Chaux-de-Fonds	2 11 69
MAIBACH Frédéric, prof., 1, Fbg. Gare, Neuchâtel	5 26 17
MATILE Mce, trousseaux, 17, Poudrières, Neuchâtel	5 27 89
MEYER Chs, agric., 10, Malpierrez, le Locle	3 11 70
MONNIER Francis, employé de commerce, 183 A, Nord, la Chaux-de-Fonds	2 24 39
PERRET Jean-L., cdt. sap.-pomp., Cormondrèche	6 13 90
PFARZ Arthur, architecte-construct., 134, Parc, la Chaux-de-Fonds	2 43 79
PIERON Daniel, dir. mus., 8, r. Neuve, Chx-de-Fds	2 29 92
QUADRONI Jos., gypseur-peintre, 19, faubourg de l'Hôpital, Neuchâtel	5 37 18
(en cas de non réponse, appeler 5 37 19)	
RACINE Mce, Photo-Hall, 26, L.-Robert, Chx-de-Fds	2 10 65
SAAS Henri, autos et access., 15, Progrès, le Locle	3 11 77
SCHENK Numa, marchand, les Haute-Genèveys	7 12 65
SIMMEN Rose, Mlle, mass.-péd., 10, Bassin, Neuchâtel	5 26 25
STEINER Alfr., atel. mécaan., 15, Plottets, le Locle	3 13 02
TAXIS SCHMUTZ Jos., place Gare, Chaux-de-Fonds	2 45 05
THEBAUD Constant, « Les Sapins Bleus », St-Aubin	6 73 17
ZEHNDER Auguste, épicerie, Cernier	7 13 26

Vous pouvez atteindre chaque jour de nouvelles personnes au téléphone. Profitez-en. Une conversation coûte moins cher qu'une course. P 152 - N

DEM. D'EMPLOIS

Homme sérieux

cherche place dans commerce ou autre. Possède permis de conduire, auto. Offres à case postale 6600 Neuchâtel.

On cherche place

pour jeune homme, 16 ans, comme VOLONTAIRE dans commerce. Il désire se perfectionner dans la langue française. Vie de famille désirée. Offres à M. Gmünder, boucherie, Steinegg (Appenzell).

Mécanicien auto

ayant grande pratique et capable, cherche place. S'adresser à Mme L. Troyon, Combarel 15, en ville.

Ce père de famille (x) appartient à une fabrique de tissus de St. Gall qui livre des étoffes à la « General Motors Suisse S.A. » à Bienne pour le garnissage des voitures Opel-Jura. Il sait, et il s'en réjouit, que beaucoup de Suisses, en achetant une Opel-Jura, ne font pas seulement l'acquisition d'une petite voiture de toute confiance, mais entendent contribuer par là à procurer du travail aux ouvriers suisses. D'ailleurs, l'insigne

Montage suisse sur le radiateur prouve qu'il s'agit d'une voiture construite en majeure partie en Suisse, avec du matériel suisse, donc: précise et robuste.

IL LE SAIT. NOUS, NOUS LE DISONS!

Pour toutes ces raisons, l'achat d'une Opel-Jura réalise ce double avantage: satisfaction personnelle et service rendu au pays.

La plus grande partie du prix d'achat d'une Opel-Jura est dépensée en Suisse sous forme de main-d'œuvre, matériel, etc.; le reste, minime, passe par le Clearing et favorise l'exportation suisse.

OPEL * Jura Cadette 5,47 H.P. dep. frs. 3090.—
OPEL * Jura Olympia 7,58 H.P. dep. frs. 4750.—
OPEL * Jura Capitaine 12,6 H.P. dep. frs. 7100.—

DISTRIBUTEUR OFFICIEL :
Neuchâtel: Garage SCHENKER
Faubourg du Lac Téléphone 5 28 64
General Motors Suisse S. A. Bienne

Pentecôte

Venise 11-14 mai Fr. 115.-
Suisse centrale en autocar » 78.-
11-13 mai
Tessin en autocar 11-13 mai » 85.-
Lugano 11-13 mai » 85.-
Lugano-Locarno 12-13 mai » 44.-

INSCRIPTIONS :
S. A. DANZAS & C^{ie}
HOTEL DU LAC - NEUCHÂTEL - Tél. 5 16 66

BAUX A LOYER

En vente au bureau de la « Feuille d'avis »

PROFESS. MÉDICALES

REMERCIEMENTS

Les familles : Jules PEISSARD-LOUP, à Neuchâtel, François PEISSARD fils, à Genève, Joseph PEISSARD-RIENER, à Grandson, expriment leur profonde reconnaissance à toutes les personnes qui, lors du décès de Monsieur François PEISSARD, père, leur ont témoigné de la sympathie.

Pédicure
Mme Ch. BAUERMEISTER diplômée E. F. O. M. à Paris 1er Mars 12, 1er. Tél. 5 19 82

Seul JEX nettoie à fond et fait briller l'aluminium

LA BOÎTE DE 4 GROS TAMPONS TOUJOURS 0.65

EN VENTE PARTOUT • BARBEZAT & C^{ie} FLEURIER (Ntel)

FEUILLETON de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »

Que la vie est belle

par **JEAN D'ESME** 19
ROMAN GAI

Son regard, en découvrant Joséphin, s'emplit d'étonnement. — Bouffre! Ça n'est que de toi, petit! En voilà des manières! Que j'ai pris le trouble, croyant qu'il y avait un malheur!

— C'est Monsieur Jean qui m'envoie, dit Joséphin. Il va venir avec des gens du dehors.

— Des gens du dehors! Quels gens? — Des étrangers... des Américaines. — Et qu'est-ce qu'elles viennent faire, ces Américaines? — C'est pour le château. Victoire, ayant refermé la porte, entraînait son fils vers la cuisine. — Pas moins. Qu'est-ce qu'elles lui veulent, au château? — Ils entraient dans la cuisine. Joséphin, s'emparant d'une chaise, s'installa, l'air accablé.

— Je suis tout trempé! Du village ici j'ai marché vite, vu que c'était pressé...

— Si c'est pressé, dis-le, grand fada! — Elles viennent pour le louer. Victoire, sourcils relevés, considéra son fils avec stupéfaction. — Louer Vautubières... Tu déparles! — Eh non! affirma Joséphin, je ne déparle pas... Elles viennent pour louer. C'est Monsieur Jean qui l'a dit à moi-même: « Joséphin — il m'a dit — tu vas prendre le car. Tu iras à Vautubières, tu diras à Victoire que je viendrai demain dans l'après-midi avec des Américaines qui veulent louer le château. Seulement — écoute bien et répète-le à ta mère: Victoire doit faire semblant de ne pas me connaître parce que ces étrangères se pensent que je m'appelle du Mazet et elles n'ont pas besoin de savoir que mon vrai nom... Victoire l'interrompt: — Espère un peu, dit-elle, tu n'es pas beaucoup clair. J'comprends miette. Qu'est-ce que ça veut dire? — Ça veut dire que Monsieur Jean il ne veut pas que les étrangères elles sachent que le propriétaire du château, c'est lui... — Eh! cougourde! Pourquoi? — Pourquoi que c'est son idée! comme ça! Et puis, coquin de bonsoir, je vous ai répété ce qu'il m'a dit... Vous autres, femmes, vous êtes là à vé vos pourquoi et vos comment et vos « Qu'est-ce que » et vos... — C'est bon! dit Victoire, vexée,

c'est bon! Je ferai comme si je ne le connaissais pas. Mais tout de même tu es devenu bien fier depuis que tu t'es levé d'ici... Joséphin prit un air de fausse humilité: — C'est parce que je suis monté gro-om! — Tu es monté quoi? — Gro-om... c'est comme Titin à la mairie de Toulon. C'est moi qui reçois les visiteuses au bureau et qui leur cause, avec d'habit bleu et des galons et des boutons d'argent... — Bonne Mère! D'habit bleu! et un bureau... Quel bureau? — Celui que Monsieur Henri il est le directeur, pardi! que tous les jours des femmes elles viennent le voir et qu'après Monsieur Pierre et Monsieur Jean ils sortent avec elles... Victoire le regardait bouche bée, une lueur d'inquiétude dans les yeux. Elle hochait la tête longuement. Midi ruisselait sur le paysage. Par la fenêtre grande ouverte de la cuisine, on apercevait le parc noyé de lumière éblouissante. Les rigides cyprès s'y dressaient, pareils à de longs cierges obscurs. Joséphin, qui avait mis la main sur un bocal d'olives, y puisait sans arrêt, crachant les noyaux par la fenêtre. Il finit par se lever avec effort et considéra un instant le panorama brûlé de soleil, avec son ondement

de croupes, son petit village gris à deux kilomètres en contre-bas et, très loin dans le sud, l'étalement bleu de la mer Méditerranée. — Il faut que je parte, dit-il, parce qu'on he doit pas me voir ici... Il s'épongeait le front, exténué d'avance à l'idée de la marche qu'il lui faudrait fournir dans la chaleur. — Tu as le temps, dit Victoire, puisqu'ils n'arrivent que demain... — Non, dit Joséphin, c'est tout à l'heure qu'ils seront là... Et comme sa mère le regardait, il expliqua: — Le car il m'a amené hier midi, c'est vrai, mais il faisait tant chaud que je me suis reposé un peu avant de monter ici... Il franchit le seuil et s'arrêta, épouvanté. — Va!... qu'il fait 40 degrés — pour le moins! Malgré quoi il se décida et partit d'un pas excédé. — Adieu, la mère! Conservez-vous... * * *

Ils venaient d'entrer dans la salle d'armes dont Victoire leur avait ouvert la porte. Dans la pénombre fraîche, les Vautubières, du haut de leurs cadres, poursuivaient leur garde poussièreuse et tenace. Sally et Ruby les examinaient. Pierre, qui marchait entre elles, présentait la lignée familiale, d'un

bloc: — Les ancêtres! Ruby s'attarda devant Tancredi-le-Noir. — Celui-là, dit-elle, est le plus vieux, n'est-ce pas? — Ce fut Jean qui lui répondit avec une douce ironie: — En effet, il aurait, s'il vivait encore, 465 ans et trois mois! Sally Van der Mellor en eut un frisson. — Quatre cent soixante-cinq ans! Comme ce devait être terrible de vivre en ce temps-là! — Mais non, dit Pierre, gravement, ça ne manquait pas de charme! On faisait la guerre; on prenait part à des tournois, lance au poing, sous les regards des dames trônant dans les tribunes; on faisait un petit voyage en Terre Sainte — ce qui vous prenait trois ou quatre ans aller et retour... Pour s'occuper le reste du temps, on mettait le siège devant le château d'un voisin et on saccageait ses terres! Les journées étaient très remplies, il y avait la messe, la chasse, les repas qui duraient trois heures chacun. Le soir, les troubadours vous aidaient à tuer le temps en récitant, avec accompagnement de vielle ou de rebec, les gestes des chevaliers célèbres. De temps à autre, pour varier les plaisirs, on tombait sur un convoi de marchands en route vers l'Italie et on le pillait, ou bien, ce

qui était à la fois plus profitable et plus agréable à Dieu, on mettait la main sur un riche juif en voyage et on l'enfermait dans un cul de basse-fosse. Grâce à quoi, pendant plusieurs jours — selon sa résistance — on se procurait la saine distraction de le torturer un peu, jusqu'à ce qu'il rende gorge et... Ruby, montrant du doigt Tancredi-le-Noir, protesta: — Vous ne voulez pas dire que celui-ci... — Mais si, dit Pierre. Je vous montrerai le cachot... Vous pourrez y voir les chaînes qu'on leur passait aux jambes... Elles existent encore. — Oh! dit à son tour Sally, quelle horreur! — Bah! dit Jean, ils se sont ratrappés depuis... Ils ont inventé les affaires... et la politique de gauche! — Et celui-là, demanda Ruby, sont-ils tous des Vautubières aussi? — Tous, dit Pierre. Souhaitez-vous que je vous les présente? Voici Anthelme, un charmant garçon qui de sa propre main massacra quelque vingt-cinq parpaillots au cours de la Saint-Barthélemy. Henri III l'emmena avec lui en Pologne et le ramena à sa suite. Il fut jusqu'au bout de ses fidèles, le plus pieux et le plus débauché; à côté de lui se tient Adhémar, qui s'était rallié au panache blanc d'Henri IV. Il avait pour devise: « Plus faire que dire ». (A suivre.)

Administration: 1, rue du Temple-Neuf.
Rédaction: 3, rue du Temple-Neuf.

Bureau ouvert de 7 h. 30 à 12 h. et de
13 h. 45 à 17 h. 30. Samedi jusqu'à midi.

Régie extra-cantonale: Annonces-
Suisses S. A., Neuchâtel et succursales.

Feuille d'avis de Neuchâtel

Les annonces sont reçues jusqu'à 14 h. 30 (grandes annonces 9 h.), le samedi jusqu'à 8 heures pour le numéro du lundi.

Emplacements spéciaux exigés, 20%
de surcharge.

Les avis mortuaires, tardifs et urgents
sont reçus jusqu'à 4 heures du matin.
La rédaction ne répond pas des manus-
crits et ne se charge pas de les renvoyer.

ENCHÈRES

Enchères de bétail et de matériel rural aux Hauts-Geneveys

Le mardi 7 mai 1940, dès 13 heures, M. Guillaume POLIER, agriculteur aux Hauts-Geneveys, fera vendre par enchères publiques, à son domicile, les biens ci-après:

Un cheval, hors d'âge; deux vaches, dont une prète et une portante; une génisse portante, sept mois; une génisse de huit mois.

Un char à pont, deux chars à échelles, un tombeau, une voiture, une glisse, une faucheuse « Deering » peu usagée. Le tout en parfait état. Harnais, bâche, cloches, fourches, faux, ainsi qu'une quantité d'autres objets dont le détail est supprimé.

TERME DE PAIEMENT: 60 jours, moyennant cautions.

AU COMPTANT: 2% escompte sur échutes supérieures à Fr. 100.—

Cernier, le 1er mai 1940.

LE GREFFIER DU TRIBUNAL:

R8164N

A. Duvanel.

IMMEUBLES

Maison familiale

un ou deux loge-
ments ou

Terrain à bâtir

à vendre à de favo-
rables conditions. —
Vue imprenable. S'a-
dresser Etude Jean-
neret et Soquel, Môle
10. Tél. 5 11 32.



PESEUX

A vendre: propriété deux
logements bien situés. Terrain.
Adresser offres écrites à C. X.
182 au bureau de la Feuille
d'avis.

L'INTERMÉDIAIRE Neuchâtel

VOUS DESIREZ:

Acheter ou vendre
un immeuble
Remettre ou reprendre
un commerce
Régler amiablement
n'importe quel litige

ADRESSEZ-VOUS A
L'INTERMÉDIAIRE
Seyon 6 — Tél. 5 14 76

Propriétés

maisons d'habitation,
commerces, domaines se
vendent et s'achètent fa-
cilement et s'achètent fa-
cilement par l'entremise
de la «Schweiz. Allg. Volks-
Zeitung», Zofingue. Ti-
rage supérieur à 95500.
En moyenne plus de 100
annonces de ce genre
dans chaque numéro.
Clôture des annonces:
mardi soir. Observes:
l'adresse exacte:
Schweizer Allgemeine
Volks-Zeitung Zofingue
Tél. 8.16.11

A VENDRE

RADIO

Médiateur, beau bois brun,
lampes presque neuves, à en-
lever tout de suite pour cause
de double emploi, à 80 fr. —
Adresser offres écrites à M.
O. 202 au bureau de la Feuille
d'avis.

MAUX DE PIEDS

Soulagés
en 3 minutes

Plongez vos pieds rou-
ges, gonflés, brûlants,
dans un bain de pieds
aux salitrates. Ces sels
curatifs dégagent des
millions de bulles
d'oxygène naissant qui
calment les tissus, mus-
cles et nerfs endoloris
et fatigués. Enflure et
fatigue disparaissent
presque instantané-
ment. La circulation normale du sang est rétablie.
Transpiration excessive et mauvaises odeurs dispa-
raissent. Les cors amollis se détachent « à la main ». —
Résultats garantis. Salitrates Rodell, toutes pharma-
cies et drogueries.
Uhlmann Eyraud S. A., Agents Généraux pour la Suisse, Genève



Faites vérifier vos lunettes

chez
André PERRET
opticien-spécialiste
Epancheurs 9 - NEUCHÂTEL
Grand choix de lunettes
Verres minuscules et toriques
ponctuels
Exécution soignée et garantie
des ordonnances
Prix les plus réduits



JE T'AIME murmura-t-il



On vous le dira aussi
si vous employez
cette nouvelle et surprenante
recette de beauté

Toute jeune fille a rêvé d'entendre la musique
de ces mots murmurés tout bas: "Je l'adore" —
et cela, vous le pourrez — bientôt. Vous pouvez
rapidement relever votre charme, vous rendre
cent fois plus séduisante — réellement d'un
attrait irrésistible: tout simplement parce qu'on
a trouvé une nouvelle recette de beauté sur-
prenante. Grâce à elle, la peau la plus sèche et la
plus terne deviendra lisse et douce comme du
velours — elle vous donnera une peau dont il
aimera la toucher. Un teint terne et fané, plein
d'imperfections, deviendra frais, pur et d'un
charme ravissant, en quelques jours seulement.
Bisez ci-après le conseil de ce Spécialiste: "La
crème fraîche prégélifiée et l'huile d'olive ont une
action extraordinairement embellissante sur la
peau. Elles sont maintenant contenues — mélan-
gées avec d'autres ingrédients toniques, astrin-
gents et nourrissants — dans la Crème Tokalon,
Aliment pour la peau (Blanche, non grasse). En
3 jours, la Crème Tokalon, non grasse, embellira
votre peau d'une façon telle que vous n'auriez
jamais osé l'espérer". Des résultats satisfaisants
sont formellement garantis avec la Crème Tokalon
non grasse. Aliment pour la peau, ou l'argent
est remboursé intégralement.

Procurez-vous aujourd'hui la Crème
Tokalon — la plus célèbre des créations
françaises pour la beauté.

TOJAN S. A., Agents Généraux pour la Suisse - Genève

AS 2136 I

« Unique »... est le nom
de ma
salle à manger tout
dur poli, se composant de:
un buffet de service, porte
du milieu galbée, une table
à allonges, 120x220x85 cm.,
dessus noyer, six chaises; son
prix: Fr. 370.— Elle n'est à
vendre que chez

Meubles G. MEYER
NEUCHÂTEL
à son rayon des meubles neufs
Faubourg de l'Hôpital 11
Téléphone 5 23 75 *

RADIO

en parfait état de marche, ré-
ception parfaite de 25 sta-
tions. Prix: 35 fr. Adresser
offres écrites à V. O. 191 au
bureau de la Feuille d'avis.

Deux fruits
— trop peu connus:
superbes poires
de Californie,
tranches claires,
— transparentes,
Fr. 0.90 le ½ kg.

Ananas
— en boîtes de 5 tranches
à Fr. 0.85 la boîte.

ZIMMERMANN S. A.
Faubourg de l'Hôpital 11
Neuchâtel

Balance

Wistoft, 6 kilos, à vendre. —
S'adresser épicerie Centrale,
Bas de Sachet, Cortaillod.

DIVAN - COUCHE

est le meuble qui, par
sa conception pratique a
conquis la faveur du pu-
blic. De jour, un meuble
élégant, donnant à votre
appartement un aspect de
bien-être, de nuit, un lit
confortable

Iskrabal

Meubles - Peseux
vous offre toujours un
beau choix
dep. Fr. 195.—

beaux porcs

de huit semaines, chez Ben-
jamin Ruchti, Engollon.

Renseignement...

acheteurs... visiteurs... ou sim-
ples curieux... peu importe...
l'accueil sera le même chez

Meubles G. MEYER
Faubourg de l'Hôpital 11
Neuchâtel

Zwieback Kohler



Rien que des pommes de terre
épluchées?

Quelle idée!
Ajoutez Thomy et un saucisson!
Ça, c'est bon!

MOUTARDE Thomy

SA 3077 X

Avant d'acheter...

Voyez les
merveilleuses

voitures d'enfant Wisa - Gloria



Très grand
assortiment
E. BIEDERMANN
Neuchâtel

Placements de fonds

Plus que jamais il est bon
de placer son argent sur du
moblier. C'est pourquoi n'hé-
sitez pas à vous rendre chez

Meubles G. MEYER

dans son nouveau grand ma-
gasin, faubourg de l'Hôpital
No 11. — Un choix splendide
vous sera présenté en: cham-
bres à coucher, salles à man-
ger, studios, meubles isolés,
tels que: buffets de service,
meubles combinés, tables, etc.
TRÈS INTERESSANT. — Mon
service ÉCHANGE me permet
de reprendre en compte les
meubles qui ont cessé de vous
plaire, et vous épargne les
multiples démarches néces-
saires à la vente d'un mobilier
démodé. Vous pouvez rénover
votre intérieur sans dommage
pour votre budget, votre dé-
pense étant sensiblement ré-
duite par la reprise de vos
anciens meubles. *



Biscuits SPRATTS

l'aliment complet pour le
chien. Achetez votre pro-
vision.

H. LUTHY,
Terreaux 3, agent direct

A VENDRE faute d'emploi

un escalier, une chaise-long-
ue, six chaises, deux tabou-
rets, une cuisinière, un ré-
chaud à pétrole, un feuillet
sapin. S'adresser Port-Rouland
30, rez-de-chaussée, à droite.

H. LUTHY,
Terreaux 3, agent direct

SA 4115 Z.

DEMANDES À ACHETER

On demande à acheter
BAIGNOIRE
d'occasion, en bon état. —
Adresser offres écrites à B. M.
188 au bureau de la Feuille
d'avis.

Bijoux or

achetés au plus haut cours
du jour. — Acheteur patenté.

E. Charlet, sous le théâtre*

AVIS DIVERS

Allemande désire
**conversation
française**
facile, en échange de con-
versation allemande. Une heure
environ par jour. Offres sous
chiffres P 2235 N à Publicitas,
Neuchâtel.

Réparation
de tous systèmes de
machines à coudre

Henri WETTSTEIN
mécanicien Seyon 16-
Grand'Rue 5 Tél. 5 34 24

MARIAGE

Dame, veuve, 56 ans, de ca-
ractère aimable, possédant
joli intérieur, cherche à faire
connaissance de monsieur sé-
rieux et distingué ayant place
stable ou retraite, en vue de
mariage. Offres sous chiffres
M. F. 4500 poste restante, la
Chaux-de-Fonds.

**Beau choix
de cartes de visite
à prix avantageux
au bureau du journal**

PEELING VEGETAL KISI

Procédé naturel pour le nettoyage profond de la peau
(VISAGE, COU, MAIN, etc.)

Le meilleur moyen de rénovation de la peau connu actuellement
Après un traitement de PEELING, comprenant une ou deux séances,
la peau retrouve une vie et une santé parfaites.

Résultat immédiatement apparent: Un épiderme frippé, jauni,
plissé, est remplacé par une peau combien plus jolie, affinée et dont
la douceur vous ravira.

AUCUN DANGER AUCUNE DOULEUR

Une spécialiste qualifiée est à votre disposition
RENSEIGNEMENTS RENDEZ-VOUS

SALON DE COIFFURE ET BEAUTÉ

Mme et M. JENNY, FILS

RUE SAINT-MAURICE 11 - Neuchâtel

Université de Neuchâtel

Mercredi 8 mai à 17 h. 15
A L'AMPHITHÉÂTRE DES LETTRES

Installation de M. Charles Knapp

comme professeur ordinaire de droit civil à la Faculté de droit

SUJET DE LA LEÇON D'OUVERTURE:

**Le mariage fictif et la nationalité
de la femme mariée**

La séance est publique P2192N

Combustibles

Suivant l'avis officiel paru dans les journaux con-
cernant le rationnement, nous sommes dès maintenant
à la disposition de notre clientèle pour lui fournir les
combustibles dans les limites fixées par les Offices des
combustibles, c'est-à-dire, pour le moment, au maximum
25% de la consommation annuelle.

L'incertitude de la situation nous empêche de nous
engager pour les prix qui sont toujours sanctionnés par
le Service fédéral de contrôle des prix. Cet état de
choses nous engage à ne pas distribuer de tarif et à ne
pas visiter la clientèle comme en temps normal.

Nous prions nos clients de s'adresser à leurs four-
nisseurs habituels qui leur livreront les quantités auto-
risées en produits disponibles, aux conditions en vigueur
lors de la livraison.

GRUPEMENT DES MARCHANDS
DE COMBUSTIBLES
de Neuchâtel et environs.

Faculté de théologie de l'Université

M. Charles Schneider, privat docent

jouera à l'orgue du Temple du Bas

**I. L'œuvre d'orgue INTÉGRALE de César
Franck.**

**II. Diverses pages de Dietrich Buxtehude
(le maître de J.-S. Bach).**

Ces auditions auront lieu à 17 h. 15, chaque VENDREDI, dès
le 10 courant. Si les inscriptions sont suffisantes, les mêmes
programmes pourront être présentés à 20 h. 15 (le même soir).
Inscriptions au Secrétariat: Etudiants, 6 fr.; auditeurs, 8 fr.

PERDUS ET TROUVÉS

CHIENNE
(loup), sans collier, s'est éga-
rée. (Répond au nom de Fi-
nette.) La personne qui en a
pris soin, est priée de s'a-
dresser à Ernest Schaeffel, la
Coudre.

FIANCÉS!
POUR VOTRE
MOBILIER!!!
DANS VOTRE
INTERÊT!!!

UNE VISITE
dans mes vastes ma-
gasins ne vous en-
gène à rien; choix
énorme au plus
simple au plus
luxueux

Meubles G. Meyer
Neuchâtel
Fbg Hôpital 11

CHIENNE
(loup), sans collier, s'est éga-
rée. (Répond au nom de Fi-
nette.) La personne qui en a
pris soin, est priée de s'a-
dresser à Ernest Schaeffel, la
Coudre.

CHIENNE
(loup), sans collier, s'est éga-
rée. (Répond au nom de Fi-
nette.) La personne qui en a
pris soin, est priée de s'a-
dresser à Ernest Schaeffel, la
Coudre.

CHIENNE
(loup), sans collier, s'est éga-
rée. (Répond au nom de Fi-
nette.) La personne qui en a
pris soin, est priée de s'a-
dresser à Ernest Schaeffel, la
Coudre.

CHIENNE
(loup), sans collier, s'est éga-
rée. (Répond au nom de Fi-
nette.) La personne qui en a
pris soin, est priée de s'a-
dresser à Ernest Schaeffel, la
Coudre.

CHIENNE
(loup), sans collier, s'est éga-
rée. (Répond au nom de Fi-
nette.) La personne qui en a
pris soin, est priée de s'a-
dresser à Ernest Schaeffel, la
Coudre.

Journées électorales en pays de Neuchâtel

Le renouvellement des autorités communales

LA PHYSIONOMIE DU SCRUTIN :

A Neuchâtel-ville et dans plusieurs localités du canton, on enregistre une notable avance des radicaux au détriment des socialistes. Les libéraux maintiennent en général leurs positions. Au Locle, le P.P.N. gagne quatre sièges sur l'extrême-gauche, depuis le scrutin de 1936.

Dans 26 communes, les élections ont eu lieu tacitement

Alors que la scène internationale, avec ses péripéties douloureuses, attire l'attention de chacun, il était fatal que les élections communales, dans le canton de Neuchâtel, suscitassent moins d'intérêt.

D'une façon générale, un net recul socialiste se dégage de la physionomie du scrutin. Et ce sont les radicaux qui en ont presque tout l'avantage.

Dans les Montagnes, le résultat ne pouvait être attendu — comme il y a quatre ans, quand les communistes emportèrent des sièges — avec beaucoup de curiosité.

Quoi qu'il en soit, et pour revenir à un ordre de choses plus général, il convient de souligner que l'électeur, en ces temps de trouble et d'angoisse, entend ne se jeter dans aucune aventure et rejoint la voie du « juste milieu » qui lui paraît la plus sûre.

District de Neuchâtel

Hauterive
15 membres, système proportionnel
Sont élus:
8 radicaux: Dardel Willy, 80; Ducommun René, 74; Rossel Maurice, 73; Bourquin Louis, 73; Richter André, 71; Linder André, 70; Meyer Willy, 69; Wenger Maurice, 68.

Obtiennent des voix: Mermoud Constant, 66; Acklen Ménéfred, 66; Girard Paul, 64; Buret Jean, 64; Bianconcini Alphonse, 60; Audergon Louis, 56; L'Espée Alcide, 51.

1 libéral: Maire Armand, 19.
Obtiennent des voix: Aeschimann Roger, 11; Klaus Jean, 9.

5 populistes: Zwahlen Lucien, 61; Clottu André, 61; Blanc James, 60; Guinchard Claude, 59; Pagani François, 59.

Obtiennent des voix: Clottu Ernest, 58; Guillod Emile, 58; Vessaz Jules, 58; Monnod Numa, 58; Knapp James, 57; Stämpfli Albert, 56; Tenthorey Jules, 56.

1 socialiste: Schenk Luc, 28.
Obtiennent des voix: Werner Henri, 25; Tanner Henri, 16; Aubert Henri, 16; Adam Walter, 15.

Le Conseil général de 1936 se composait de 4 libéraux, 9 radicaux, 2 socialistes.

Neuchâtel

41 membres, système proportionnel
Sont élus:
16 radicaux: Petitpierre Max (nouveau), 1339; Eichenberger Otto, 1311; Béguin Georges, 1310 (n); Martenet Charles, 1292; Henry Max, 1287 (n); Madliger Georges, 1277; Baumgartner Emile, 1276; Garcin Louis, 1242 (n); Oesch Paul, 1239 (n); Humbert Sam, 1228; Faessli Georges, 1219 (n); Court Pierre, 1218; Amez-Droz Gaston, 1217 (n); Thalmann Hermann, 1213; Pavot Gilbert, 1207 (n); Bourquin Edmond, 1205.

Obtiennent des voix: Meyer Robert, 1204; Gisler Charles, 1184; Dreyer Georges, 1170; Studer Arthur, 1157; Tinturier Louis, 1133.

13 libéraux: Niedermann Max, 1150; Dr Houriet Jean, 1145 (n); Roulet Auguste, 1138; Wavre Pierre, 1133; Besson Louis, 1126; Guye René, 1122 (n); Wavre Frédéric, 1109; Lavanchy Henri, 1108 (n); Jéquier Maurice, 1104 (n); Mader David, 1098 (n); Chapuis Daniel, 1092 (n); Krebs Francis, 1090; Chable Robert, 1088 (n).

Obtiennent des voix: Béguin Jacques, 1084; Campell Ulrich, 1082; Rossier François, 1069; Raymond Eugène, 1052; Ramelet Albert, 1084; Mosset Albert, 1035; Clerc Blaise, 1023; Neuhaus Gustave, 962; Linder Armand, 962; Bura Paul, 961.

12 socialistes: Spinner Henri, 1130; Raymond Pierre, 1086; Liniger Daniel, 1038; Pipy Charles, 1031 (n); Hemmerly Louis, 1020 (n); Guye Henri, 1013 (n); Dudan Auguste, 1009; Uehersax Jean, 1004; Oswald Charles, 998 (n); Rosselet Ernest, 998; Maire Paul, 996 (n); Schenk Armand, 996.

Obtiennent des voix: Perrenoud Léopold, 994; Graf Alfred, 988; Chautems Samuel, 985; Favre John, 977; Bonardo William, 977; Papaux Joseph, 973; Pellegrini Ernest, 964; Schärer Fritz, 964; Hugli Albert, 959; Rusca Dominique, 954.

Le Conseil général comprenait précédemment 13 radicaux, 13 libéraux et 15 socialistes.

Saint-Blaise

31 membres, système proportionnel
Sont élus tacitement:

18 radicaux: Hug James; Humbel Oscar; Oehlé Charles; Vuille Arthur; Junod Gaston; Bühler Albert; Burgdorfer Georges (nouveau); Béguin Charles-Othmar (nouveau); Nyfeier Albert; Schmidt Otto; Dubois René; Engel René; Miéville William (nouveau); Schumacher Jean (nouveau); Terret René; Marti Alfred (nouveau); Seiler Fritz (nouveau); Kaufmann Henri (nouveau).

13 libéraux: Barrelet Jacques; Nicolet Henri; Clottu Olivier (nouveau); Clottu Philippe; Fluckiger Charles; Cuanillon Ulysse; Grenacher Maurice (nouveau); Roulet André (nouveau); Monard Arthur; Virchaux Paul (nouveau); Beljean René; Chatelain Oscar (nouveau); Godet Jean (nouveau).

Marin-Epagnier

19 membres, système proportionnel
Sont élus tacitement:

9 radicaux: André Willy; Bouvier Alexandre; Decrauzat Arthur; Favarger Edouard; Fischer Paul; Kuntzer Fritz; Magnin Vincent; Simonet Jean; Thévenaz Charles.

8 radicaux: Bon William; Corsini Paul; Fischer René; Jutzeler Edouard; Lehnher Fritz; Schertenleib Hermann; Gerster Louis (nouveau); Banderet Marcel (nouveau).

2 socialistes: Pfeiffer Charles; Rebeaud Edmond.

L'ancien Conseil général comprenait 17 membres, soit 9 libéraux, 6 radicaux et 2 socialistes.

Thielle-Wavre

Conseil communal:
5 membres, système majoritaire
Sont élus:

Fischer Henri, 45; Röthlisberger Ernest, 38; Varacca Pierre, 37; Dolder Paul, fils, 35; Berger Henri, 30.

Obtiennent des voix: Droz Robert, 19; Binder Joseph, 10; Schumacher Georges, 6; Senft Willy, 2.

Commission scolaire:

Sont élus:
Fischer Henri, 48; Dolder Gottlieb, 47; Senft Willy, 47; Schaffroth Gérard, 46; Röthlisberger Gustave, 44.

Cornaux

15 membres, système majoritaire.
Les candidats étaient désignés par une assemblée préparatoire des électeurs.

Sont élus:

Clottu René, 54; Boillat Clément, 52; Droz Georges, 51; Probst Edmond, 50; Schaeffer Jules, 50; Zimmermann Marcel, 195; Jeanmonod Eugène, 190; Baltensperger Maurice, 189; Collet William, 189; Hess Pierre, 183; Aubée René, 182; Buschini Jules, 171; Moulin Hermann, 168; Gerber Charles, 164; Casanova François, 168; Grosjean Auguste, 148; Dombald William, 147; Dysli Marcel, 141.

Obtiennent des voix: Barbier Jean, 128; Barbier Reynold, 120; Kull Pierre, 11.

Cressier

17 membres, système proportionnel.
Sont élus:

9 radicaux: Ruedin Edmond, 100; Ruedin Romain, 90; Carrel Frédéric, 81; Aubry James, 80; Ruedin Martin, 78; Hämmerli Adolphe, 75; Berger Henri, 75; Persoz Roger, 74; Grisoni Louis, 73.

Obtiennent des voix: Leisi Charles, 68; Descombes René, 67; Stähli Frédéric, 58; Stern Werner, 66; Stöckli Léo, 52.

8 libéraux: Ruedin Adrien, 107; Jeanjaquet Pierre, 87; Persoz Edouard, 87; Virchaux Paul, 81; Ruedin Jules, 81; Veillard Martin, 76; Ruedin Albert, 66; Ruedin Raymond, 64.

Obtiennent des voix: Dégli Denis, 62; Matthey Emmanuel, 57; Tingli Sylvester, 56.

Le Conseil général élu en 1936 était composé de 9 radicaux, 6 libéraux et 2 socialistes.

Le Landeron-Combes

33 membres, système proportionnel
Sont élus tacitement:

14 radicaux: Bernasconi François; Bille Adrien; Dettwiler Charles; Gerster Henri; Grau Alfred; Hofer Ernest; Liechti Fritz; Mœri Hermann; Perregaux-Dielf Jean; Perrot Albert; Rysler Willy; Schwarz Hans; Vuillomenet Jules; Walther Fritz.

13 libéraux: Cottier Emile; Frochaux Paul; Frochaux Henri; Gicot Casimir; Gicot Alexandre; Girard Constant; Girard Casimir; Girard-Burnier Joseph; Muriset Paul d'Etienne; Dr Grosperre Paul; Ritter Bernard; Ruedin-Muriset Paul; Voillat Charles.

6 socialistes: Droz Jules; Dalloz Emile; Hegelbach Charles; Parel Paul; Rossel Fernand; Vuillomenet Aimé.

Lignières

15 membres, système majoritaire.
Les candidats ont été désignés par une assemblée préparatoire des électeurs.

Sont élus:

Jacot Gustave, 107; Bonjour Robert, 104; Gauchat Henri, 104; Junod Herbert, 102; Stauffer Louis, 101; Bonjour Ernest, 100; Schäublin Alfred, 99; Schleppey Charles, 98; Cosandier Auguste, 97; Chiffelle Samuel, 95; Juan Arthur, 87; Duperré Jules, 84; Bonjour René, 80; Humbert-Droz Adolphe, 68; Chanel Fritz, 66.

Le Conseil général élu en 1936 était composé de 10 radicaux, 3 libéraux et 2 socialistes.

District de Boudry

15 membres, système majoritaire
Sont élus tacitement:

11 radicaux: Béguin Marcel; Burki Christian; Dreyer Arthur; Girardier-Béguin Paul; Hügli Fritz; Currit Louis; Renaud Armand; Rickli Léon; Stauffer Alfred; Schœpf-Monnier Edouard; Wasserfallen Edouard.

4 libéraux: Béguin Paul; Ducommun Philippe; Pingeon Charles; Renaud Numa.

L'ancien conseil comprenait 12 radicaux et 3 libéraux.

Boudry

41 membres, système majoritaire avec dépôt obligatoire de liste.
Sont élus:

19 radicaux: Wiget Oscar, 210; Jossy Marcel, 209; Courvoisier Marcel, 206; Decreuzé Jules, 201; Miéville Albert, 201; Heger René, 198; Zimmermann Marcel, 195; Jeanmonod Eugène, 190; Baltensperger Maurice, 189; Collet William, 189; Hess Pierre, 183; Aubée René, 182; Buschini Jules, 171; Moulin Hermann, 168; Gerber Charles, 164; Casanova François, 168; Grosjean Auguste, 148; Dombald William, 147; Dysli Marcel, 141.

Obtiennent des voix: Barbier Jean, 128; Barbier Reynold, 120; Kull Pierre, 11.

18 libéraux: Beau Pierre, 218; Weber Maurice, 215; Schwaar Etienne, 204; Kuffer Hermann, 203; de Reynier Yves, 197; Frochaux Charles, 196; Udriet John, 195; Wütrich Louis, 182; Veluzat Jean, 173; Chabloz Charles, 172; Fasel Alois, 172; Berger Gustave, 169; Berger Jules, 169; Monney Jules, 168; Udriet Georges, 168; Bovet Henry, 163; Bindith Edouard, 155; de Coulon Albert, 147.

Obtiennent des voix: Jaquemot Samuel, fils, 146; Moriggia Joseph, 140; Perrotet Charles, 139.

4 socialistes: Moulin Georges, 122; Humbert-Droz Fernand, 93; Rémy François, 80; Hofmann Ernest, 79.

Obtiennent des voix: Etienne Louis, 66; Meisterhans Henri, 57; Guillaume-Genil Armand, 44; Vernez Charles, 45.

Le Conseil général élu en 1936 était composé de 15 radicaux, 19 libéraux et 7 socialistes.

Peseux

41 membres, système proportionnel
Sont élus tacitement:

17 radicaux: Roulet Ernest; Gauthier Marcel; Schüdel Ernest; Bétrix Jules; Boudry François; Dubois Charles; Gaberel Numa; Giroud Frédéric; Hiltbrunner Adolphe; Javet Henri; Juvet Jules; Kaltenrieder Edgar; Maggi Arnold; Perret-Berner René; Schenk Henri, fils; Walder Paul; Weber Marcel.

11 libéraux: Bonhôte David; Jaquet Louis; Rieben Pierre; Roquier Louis; DuBois Jean; Boos Marc; Borel Louis; Bonhôte Roger; Hunziker Ernest; Berthoud Alexis; Gicot Paul.

13 socialistes: Apothéoz Emile; Béguin Paul; Burkhardt Fritz; Colomb Pierre; Knüss Alfred; Luder Théodore; Meyer Alexandre; Raymond Arnold; Schneiter William; Sahli Emile; Steiner Ernest; Vaucher Henri; Zeller Alfred.

Corcelles-Cormondrèche

41 membres, système proportionnel
Sont élus tacitement:

17 radicaux: Berger Edouard; Burgdorfer Jules; Calame Fritz, père; Gerster Marcel; Getschmann Louis; Gosteli Emile (nouveau); Nikolaus Albert, fils; Pellauz Emile; Pin Charles; Pin Marcel (nouveau); Rossetti Emile; Rognon Paul; Roulet Benoît; Ruchti Robert (nouveau); Thiébaud Charles; Weber-Frey Frédéric; Wenker Henri, fils.

14 libéraux: Péter Marcel; Colin Charles; Gerber Paul; Cand Henri; Grandjean Daniel; Perret Jean-Louis; Berthoud André; Calame Samuel; Choffat Camille; Péter Paul; Hügli Hermann; Joly-Bournot Etienne; Perrin François; Petitpierre Adrien (nouveau); Sausser Alexandre (nouveau); Sermet Achille; Vionnet Ernest; Yersin David.

10 socialistes: Beyeler Ernest; Bettenmann Louis (nouveau); Jordi Samuel (nouveau); Junod Georges; Perret François; Petitpierre Adrien (nouveau); Sausser Alexandre (nouveau); Sermet Achille; Vionnet Ernest; Yersin David.

Bôle

15 membres, système majoritaire
Sont élus tacitement:

Liste d'entente: Anker Gottfried; Chautems Arthur; Cornu Arthur; Diacon Georges; Durig Ernest; Evard Edouard; Gygi Ami; Jaquet Léon; Béguin Armand; Béguin Maurice; Poget Maurice; Roth Charles; Sauvant Eugène; Schreyer Ernest; Thiébaud Louis.

Auvernier

19 membres, système proportionnel.
Sont élus:

10 libéraux: de Montmollin Alois, 121; Perrochet James, 121; de Montmollin Charles, 120; Humbert-Droz Edmond, 117; Pellet Jules, 115; Humbert-Droz Jules, fils, 113; de Montmollin Ernest, 113; Vouga Emile, 11; DuPasquier Ferdinand, 106; Loup Alphonse, 105.

Obtiennent des voix: Niestlé Adolphe, 103; Nicoud Jean-Louis, 95; Javet Charles, 84; Donazollo Joseph, 84; Chavallaz Louis, 73; Bellenot Jean, 72.

9 radicaux: Jeanneret Edouard père, 101; Vuille Charles, 100; Fischer Maurice, 99; Lozeron Paul, 95; Vuille Maurice, 94; Laderach Gérard, 93; Perret Henri, 90; Godet Henri, 88; Peter Robert, 88.

Obtiennent des voix: Gacon Jules, 88; Vuille Auguste, 86; Jacot-Guilarmod Georges, 82; Jaquemot Henri, 81; Nicolas Frédéric, 79; Olivieri Mario, 78; Loeffel Emile, 75.

Le Conseil général élu en 1936 était composé de 12 libéraux et 7 radicaux.

Colombier

37 membres, système proportionnel
Sont élus tacitement:

20 radicaux: Baroni René; Brailard Jules; Capt Gaston; Dzierzanowski Edmond; Fascio Jacques; Flückiger Pierre; Hauser Auguste; Hool Robert; Hug Fritz; Kettiger Charles, fils; Kramer Emile; Kurth Roger; Lambelet Paul; Magnin Maurice; Maeder Fritz; Menha Constant, fils; Perrenoud Jean; Probst Edmond; Zaugg Maurice; Zürcher Théophile, fils.

17 libéraux: de Bosset Henri; Burgat André; Châtelanot Robert; Du Pasquier Alphonse; Emch Paul; Fischer P.-H.; Fréhelin Louis; L'Hardy Henri; Meier Paul; Monnier Edgar; Perriard Frédéric; Philippin René; Siegrist Charles; Theynet André; Thuillard Marcel; Vaucher Clément; Zaugg Jean.

Cortailod

27 membres, système proportionnel
Sont élus:

13 radicaux: Heuby Marcel, 170; Juvet Gaston, 162; Perret André, 160; Kaiser Georges, 159; Imhoff Henri, 154; Chabloz Louis, 153; Walker Charles, 150; Barrelet André, 148; Schreyer Arthur, 147; Hauser Hermann fils, 144; Landry Alfred, 142; Tissot Paul, 143; Menha Frédéric, 140.

Obtiennent des voix: Vuillermet Maurice, 133; Hoffer Emile, 132; Perret Max, 132.

7 libéraux: de Coulon Marcel, 117; Borel Marcel, 111; Borel-Otz James, 108; Pochon Constant, 103; Röthlisberger Jules, 102; Pochon Gaston, 100; Vouga Louis, 96.

Obtiennent des voix: Vouga Abram, 95; Lavanchy Paul, 91; Menha William, 90; Roulet David, 87; Cornu-Schutz Emile, 82.

7 groupement d'intérêt communal: Muhlematter Jean, père, 103; Stoll Ernest, 95; Menha Jean-Paul, 92; Estoppey René, 91; Gilomen Léon, 90; Robert Alfred, 88; Junod Georges, 87.

Obtiennent des voix: Kohler Henri, 87; Renaud Adolphe, 85; Schlegel Maurice, 84; Perriard Julien, 82; Vouga Auguste, 80; Menha Henri, 76; Henry Edmond, 75.

Le Conseil général élu en 1936 était composé de 14 radicaux, de 10 libéraux et de 4 socialistes.

Bevaix

25 membres, système proportionnel
Sont élus tacitement:

13 radicaux: Von Allmen Paul; Apothéoz Auguste; Borjoli Jean; Brunner-Fauguel Ernest; Comtesse Adolphe; Divernois Ernest; Gaschen Albert, père; Guinchard Georges; Gygi Henri; Loeffel Albert; Rosselet Alfred; Steiner Hermann; Walther Willy.

12 libéraux: de Chambrier Alexandre; Dubois-Janet Louis; Guye Albert; Maeder Charles; Mellier Jules, fils; Miéville Maurice; Peter-Comtesse James; Ribaux André; Ribaux René; Ribaux-Vanez Eugène; Robert Samuel; Tinembart-Cosandier Henri.

Gorgier

19 membres, système majoritaire.
Les candidats ont été désignés par une assemblée préparatoire des électeurs.

Sont élus:

Lauener Edouard, 118; Maret Emile, 117; Alber Arthur, 113; Arm Georges, 112; de Montmollin Emer, 112; Lauener Bernard, 111; Guinchard Emile, 110; Lambert Alcide, 109; Jacot Alfred, 107; von Allmen Robert, 102; Guignard Auguste, 98; Martin Maurice, 97; Roullier Pierre, 97; Jacot Charles, 96; Girard Arthur, 94; Guinchard Auguste, 94; Cornu Willy, 93; Bourquin Fernand, 92; Bach Aimé, 86.

Saint-Aubin-Sauges

25 membres, système majoritaire.
Les candidats ont été désignés par une assemblée préparatoire des électeurs.

Sont élus:

Guinchard Aimé, 105; Fardel Henri, 104; Pierrehumbert Gustave, 104; Schumacher Arnold, 103; Fardel Fritz, 103; Rollier Samuel, 102; Stauffer Louis, 102; Pierrehumbert-Burgat Albert, 102; Barret Alfred, 101; Hunziker Rodolphe, 101; Colomb Charles, 101; Petitpierre Georges, 101; Pattus Edouard, 101; Gautschi Hermann, 100; Borjoli Jules-Tell, 100; Robert Paul, 99; Pierrehumbert Eugène, 99; Pierrehumbert Fritz, 98; Eichenberger Frédéric, 97; Hermann Emile, 96; Pierrehumbert Louis, 94; Arm Jean, 92; Burgat Charles, 92; Martin Jean, 87; Matthey Emile, 81.

Fresens

15 membres, système majoritaire.
Sont élus:

Despland Charles; Gaille Jean; Jeanmonod Henri; Jeanmonod Hermann; Jeanmonod Robert; Porret Frédéric; Porret Numa; Porret Fritz; Jeanmonod Fritz; Porret Louis; Porret-Colomb Henri; Porret Albert; Zwahlen David; Zwahlen Henri; Zwahlen Joseph.

Montalchez

15 membres, système majoritaire.
Les candidats ont été désignés par une assemblée préparatoire des électeurs.

Sont élus:

Buhler David, 26; Rohrbach Charles, 25; Grandjean Paul, 25; Jeanmonod André, 25; Favre William, 25; Nussbaum Edouard, 24; Nussbaum Julien, 24; Gaille Charles, 24; Perrin Maurice, 24; Pierrehumbert Edouard fils, 24; Nussbaum Robert, 24; Burgat-Porret François, 23; Erb Fritz, 23; Gaille Robert, 23; Uetiger André, 14.

Vaumarcus-Vernéaz

15 membres, système majoritaire.
Les candidats ont été désignés par une assemblée préparatoire des électeurs.

Sont élus:

Aeberhardt Alfred, 19; Borel Paul, fils, 19; Duperré Robert, 19; Grosjean Edmond, 19; Nussbaum Fritz, 19; Perrin Edouard, 19; Berset Emile, 18; Berset Henri, 18; Frutiger André, 18; Junod Armand, 18; Lambert Wilfried, 18; Nussbaum Rodolphe, 18; Gattolliat Albert, 17; Hauser Adolphe, 17; Vuillermet Jean, 17.

Le Conseil général élu en 1936 résultait d'une liste d'entente de 15 candidats, tous élus.

Broû-Dessous

Conseil communal:
5 membres, système majoritaire.
Sont élus:

Delachaux Fritz, 49; Dénéreaz Emile, 35; Ducommun Georges, 34; Barbezat Fritz, 33; Robert Marc, 27.

Obtiennent des voix: Junod Charles, 16; Lauber Ernest, 16; Martin Louis, 13; Jaquet Georges, 13.

Commission scolaire:

Sont élus:
Dénéreaz Emile, 30; Frasse Arthur, 29; Auberson Edouard, 26; Calame René, 26. — Il reste un membre à élire.

Obtiennent des voix: Matthey Edouard, 17; Junod Charles, 17; Martin Louis, 16; Jaquet Georges, 16; Durussel Paul, 15.

District du Val-de-Travers

Môtiers

17 membres, système proportionnel
Sont élus tacitement :

10 radicaux : Arn Arnold; Blaser Armand; Barrelet Victor; Chédol William; Borno Louis; Blaser Paul; Marendaz Lucien; Martin Léon; Zaugg Fernand; Etienne Gilbert.

7 libéraux : Darbre Edouard; Demarchi Robert; Jeanneret Louis; Mauler Charles; Perrelet Fritz; Perrenoud Roger; von Buren Adrien.

Les socialistes se sont abstenus et n'ont pas présenté de liste.

Noiraigue

15 membres, système proportionnel
Sont élus tacitement :

10 radicaux : Ducommun Oscar; Hamel Léon; Joly Jules-F.; Montandon Albert; Hamel Henri; Jaquet Léon; Joly Hervé; Monard Frédéric; Rognon Charles; Ruedi Walter.

5 socialistes : Bovet Georges; Calame Paul; Dumanet Laurent; Perrenoud Georges; Polier Samuel.

Travers

33 membres, système proportionnel
Sont élus tacitement :

14 radicaux : Vaucher Ernest; Steffen Jean; Devenoges Charles; Klaus Jean; Schopfer Ami; Willener Wilhelm; Meyer Paul; Blaser René; Fluckiger Erwin; Ramseyer Etienne; Michel Charles; Lambercier Marcel; Luthy Adolphe; Blaser Ulysse.

10 socialistes : Payot Henri; Gerber Arnold; Fluckiger Armand; Zingg Henri; Graber Otto; Jornod Numa; Galley René; Bracher Fritz; Chédol Paul; Monot Georges.

9 libéraux : Perrinjacquet Adrien; Monnet Oscar; Francl Jean; Treuthardt Henri; Jeanrenaud César; Perrin Ulysse; Perrinjacquet Henri; Fivaz Aurèle; Delachaux Léon.

L'ancien conseil comprenait 35 membres, soit 15 radicaux, 9 libéraux et 11 socialistes.

Couvet

41 membres, système proportionnel
Sont élus :

9 libéraux : Chable Philippe, 157; Zahn Charles, 153; Bourquin Francis, 150; Jacob Edouard, 149; Dubied Maurice, 146; Borel Jean-Pierre, 146; Petitpierre Louis, 146; Henchoz Adrien, 145; Nagel Jean-Louis, 135.

Obtiennent des voix : Dreyer Jean, 131; Bourquin Jean, 131; Stauffer Robert, 131; Jeanrenaud Edouard, 127; Guye Roger, 123.

20 radicaux : Fluckiger André, 309; Jéquier Jean, 304; Grandjean Georges, 300; Ducommun Louis, 298; Rayroux Jules, 298; Duvanel Arthur, 296; Jaquet Adami, 293; Currit Marcel, 292; Jéquier Jean fils, 292; Favre-Zur Linden Charles, 289; Borel Edmond, 283; Leucht Georges, 283; Leschot Armand, 280; Rumley Numa père, 275; Bobillier Charles, 274; Bosshard Eugène, 271; Keller Willy, 269; Fête Paul, 265; Dubois Edouard, 264; Grobety René, 262.

Obtiennent des voix : Enderli Karl, 251; Ammann Charles, 251.

12 socialistes : Aubert Ami, 203; Schreuter Ernest, 203; Favre Alfred, 193; Dubois-Buhler Emile, 191; Brugger Edouard, 191; Renaud Henri, 190; Binggeli Marius, 189; Patthey Auguste, 189; Favre Dalphon, 188; Perrin Edouard, 187; Niederhauser Marcel, 185; Schneitter Roger, 185.

Obtiennent des voix : Hirschi Emile, 184; Sutter Werner, 184; Loosli Ernest, 180; Lambelet César, 179; Reggiani Ottavio, 176; Marbot Edouard, 172.

Le Conseil général élu en 1936 était composé de 18 radicaux, 9 libéraux et 14 socialistes.

Fleurier

41 membres, système proportionnel.
Sont élus :

20 radicaux : Sutter René, 340; Jacot Etienne, 339; Calame-Huguenin Georges, 339; Kusch Louis, 334; Barbezat Georges, 330; Bobillier Alexandre, 329; Junod William, 329; Matthey Ernest, 327; Indermühle Louis, 326; Huber Charles, 323; Berthoud Jean, 322; Loup Louis, 314; Calame Jean, 313; Jeannin Jules fils, 313; Niederhauser Jean, 306; Strahm Ernest, 305; Montandon Maurice, 301; Faivre Jean, 300; Gammeter Arthur, 299; Fritsche Herbert, 282.

8 libéraux : Borel Gustave, 155; Jéquier Samuel, 149; Yrsin Louis, 146; Blanc Nestor, 145; Dr Robert, 144; Vanod Jean, 140; Borel Georges, 139; Dreyer Jean, 134.

Obtient des voix : Gigon Albert, 118.

13 socialistes : Calame Albert, 229; Thiébaud Charles, 227; Jeanneret Eugène, 225; Roth Jules, 222; von Gutten Jules, 221; Guye Louis, 220; Ramseyer Marcel, 220; Graf Benjamin, 219; Hirtzel Marcel, 219; Luthy Charles, 218; Vaucher Camille, 218; Matthey-Caretti, 218; Thiébaud Louis, 217.

Obtiennent des voix : Schneider Francis, 217; Geiser Alexis, 217; Javet Emile, 217; Jeanneret-Berger, 217; Hostettler, 214.

Liste démocratique populaire : obtient des voix : Dubois-Brocard Edouard, 268.

Le Conseil général était précédemment composé de 16 radicaux, 7 libéraux et 18 socialistes.

Boveresse

15 membres, système majoritaire.
Sont élus :

Liste blanche : Borel Albert, 84; Jacot Herbert, 83; Borel Edmond, 75; Vaucher Jean, 73; Raymond Armand, 71; Perrin Virgile, 68; Burgat René, 66; Boss Ami, 63; Roulin Marc, 61; Martin Noël-Henri, 59; Vaucher Maurice, 53; von Lanthen Jean-Louis, 50; Perrinjacquet Charles, 50; Divernois Henri, 49; Dubied Louis, 48.

Obtiennent des voix : Barrelet Félix, 47; Tomate Jean, 46; Karlen Arnold, 45; Guex Philippe, 42; Barras Camille, 42.

Le Conseil général élu en 1936 était composé de 7 indépendants et de 8 candidats de la liste officielle populaire.

Buttes

19 membres, système proportionnel
Sont élus tacitement :

Groupe d'intérêt local indépendant : Blatti Alfred; Vaucher Edmond; Thiébaud Georges; Zaugg Fernand; Roth Roger; Gaille Eugène; Lebet Ernest; Ador William.

9 socialistes : Dubois-Leuba Jean; Lebet Victor; Bouquet André; Kapp Edouard; Lebet Emmanuel; Dubois Edouard; Vuille Georges; Magnenat Georges; Cornu Max.

Une élection complémentaire pour la désignation de deux candidats aura lieu ultérieurement.

Le Conseil général élu en 1936 était composé de 10 radicaux-libéraux et de 9 socialistes.

Saint-Sulpice

17 membres, système proportionnel
Sont élus tacitement :

10 radicaux-libéraux : Bugnard Olivier; Landry Jules; von Almen Armand; Schlub Fritz; Dr Borel Henri; Wagrière Jules, fils; Guisy Arthur; Junod Emile; Erb Jean; Schlub Alfred.

7 socialistes : Thézat Alfred; Duvoisin Louis; Lebet Georges; Méroz Alexis; Cochand Louis; Cochand Arthur; Cochand Albert.

L'ancien conseil comprenait 19 membres, 11 radicaux-libéraux et 8 socialistes.

Les Bayards

15 membres, système majoritaire.
Sont élus :

9 radicaux et 6 libéraux : Guye Maurice, 76; Rosselet Félix, 76; Rosselet William, 76; Fatton Constant, 74; Raymond Arnold, 74; Vaucher Georges, 71; Chédol Jean (nouveau), 70; Raymond Gaston (nouveau), 68; Huguenin André, 67; Lambelet Marcel (nouveau), 67; Rosselet Pierre (nouveau), 66; Heinard Albert, 63; Rothen Charles, 56; Barbezat James, 55; Perrenoud Georges (nouveau), 55.

Obtiennent des voix : Francfort Wilfred, 54; Moriez Ernest, 48.

La Côte-aux-Fées

15 membres, système majoritaire.
Sont élus :

9 radicaux : Leuba-Gerber John, 70; Guye Arnold, 70; Bahler Robert, 69; Leuba Camille, 68; Corlet Frédéric, 65; Maulaz Samuel, 65; Leuba Paul, 62; Burri Edouard, 61; Pilet Ami, 57.

6 libéraux : Piaget Edouard, 68; Piaget André, 67; Grandjean Arnold, 64; Barbezat Willy, 63; Bourquin Paul, 61; Juvet Justin, 60.

Le Conseil général élu en 1936 était composé de neuf radicaux et six libéraux.

Les Verrières

25 membres, système majoritaire
Sont élus :

Wutrich Jean, 172; Hirt César, 155; Guye-Wyss Georges, 166; 148; Jacot Arthur, 150; Martin Henri, 143; Giroud Albert, 149; Gosteli Camille, 146; Simon Roger, 145; Hegi Albert, 143; Fatton Adrien, 142; Dr Robert Léu, 143; Schupbach Robert, 142; Vuilleumier Georges, 139; Jornod Louis, 139; Lambelet Henri-Ulysse, 135; Lambelet Louis, 133; Landry Louis, 133; Fagel Louis, 132; Barbezat Numa, 134; Amstutz Albert, 128; Rosselet John, 122; Jordan Eugène, 115; Landry Jean, 114; Landry Alfred, 114; Loew Charles, 115.

Obtiennent des voix : Delbrouck Gilbert, 106; Vermot Edgar, 99; Bolle Fernand, 88; Hainard Marc, 81; Bourquin René, 69.

District du Val-de-Ruz

Boudevilliers

15 membres, système majoritaire.
Les candidats ont été désignés par une assemblée préparatoire des électeurs.

Sont élus :

Perrin Jules, 70; Guyot Léon, 67; Challandes Paul, fils, 65; Bachmann Pierre, 64; Chollet Ernest, 64; Jacot Charles, 64; Jeanneret René, 64; Barthoulet Armand, 61; Guyot Edmond, 60; Jacot André, 59; Jacot James, 51; Moser Charles, 51; Kipfer Arthur, 50; Luginbuhl Georges, 44. Obtient des voix : Guyot Maurice, 32.

Un second tour aura lieu dans quinze jours pour élire le quinzième conseiller.

Cernier

27 membres, système proportionnel
Sont élus tacitement :

21 radicaux : Cuche Bernard; Duvanel Arthur; Fasani Xavier; Frutiger Marcel; Gugg Marcel; Junod Georges; Leuba Pierre-Auguste; Marti Georges; Mathys Charles; Monnier Maurice; Petremand Willy; Rindisbacher Fritz, fils; Rosat Henri; Sandoz Fernand; Sandoz Gaston; Scherler Emile; Schneeberger Ernest; Soguel William; Soguel Edmond; Wuthier Charles, fils; Zimmerli Charles.

6 libéraux : Amez-Droz Charles; Blézy André; Evard Numa; Henchoz Georges; Perregaux Alfred; Sermet Ariste.

Le précédent conseil comprenait 20 radicaux, 5 libéraux, 4 socialistes. Ce dernier parti n'a pas présenté de liste.

Engollon

Conseil communal : 3 membres, système majoritaire.
Sont élus :

Comtesse Charles, 14; Besson Marcel, 14; Aeschlimann Georges, 13.

Commission scolaire :
Sont élus :

Besson Paul, 13; Ruchti Benjamin, 12; Schwaab Jean, 12.

Valangin

15 membres, système proportionnel.
Sont élus :

6 radicaux : Aiassa Jean, 47; Touchon Louis, 41; Bruni Ernest, 40; Nieichen Alois, 40; Cavalleri Carlo, 34; Bähni Louis, 34.

Obtiennent des voix : Veillard Charles, 33; Lesquereux Alcide, 28; Zurcher Ami, 25.

4 libéraux : Balmer Paul, 35; Balmer Albert, 33; de Tribolet Albert, 27; Chollet Pierre, 25.

Obtiennent des voix : Debrot Robert, 23; Tissot André, 23; Calame Paul, 22.

5 socialistes : Tock Léon, 40; Piana-Borsy Angel, 39; Henif Henri, 38; Franc Paul, 33; Monnet Louis, 34.

Obtiennent des voix : Ducommun Fritz, 32; Hurni Léon, 30.

Le Conseil général élu en 1936 était composé de 6 socialistes et 9 membres de la liste populaire.

Fontaines

15 membres, système proportionnel.
Les candidats seront désignés par une assemblée communale ultérieure, soit :

6 libéraux, 6 radicaux, 3 socialistes.

Le Conseil général élu en 1936 était composé de 7 radicaux, 6 libéraux et 2 socialistes.

Fontainemelon

17 membres, système proportionnel
Sont élus tacitement :

7 socialistes : Allemann Jules, fils; Gafner Walther; Hurni René; Joss William; Kohler André; Perrenoud Léon; Perret Fernand.

5 radicaux : Bueche Ernest; Calmelet Willy; Comtesse André; Galley Fritz; Opplinger Charles.

5 libéraux : Berger Paul, fils; de Coulon Sydney; Debrot Frédéric; Matile Charles; Von Aesch Otto.

Le précédent conseil comprenait 15 membres, soit 4 radicaux, 4 libéraux et 7 socialistes.

Les Hauts-Geneveys

15 membres, système proportionnel
Sont élus tacitement :

Liste des intérêts communaux et liste socialiste : Baillolet Charles; Morel Oscar; Schenk Charles; Habertur Emile; Polier Rodolphe; Graff Emile; Corthézy Henri; Mojon Jules; Opplinger Jean-Louis; Devenoges Henri; Dubois-Perret Jules; Jeanneret Marcel; Salchli Théophile (nouveau); Andrié-Metenen Paul (nouveau); Jeanrenaud Gérard (nouveau).

Dombresson

19 membres, système proportionnel
Sont élus tacitement :

10 libéraux : Cuche Georges; Debrot Albert; Fallet Daniel; Gaberel Jacques; Monnier Frédéric; Monnier Fritz; Monnier Georges; Sandoz Arthur; Scheurer Germain; Vauthier Hermann.

9 radicaux : Bosshardt Albert; Debély Henri; Diacon Charles; Morier Henri; Morthier Philippe; Mouglin Maurice; Mouglin Victor; Stauffer Otto; Vauthier Ulysse.

Le Pâquier

Conseil communal : 5 membres, système majoritaire.
Sont élus :

3 libéraux : Cachelin Théodore, 50; Cuche Otto, 49; Jeanfavre Georges (nouveau), 33.

2 radicaux : Geiser Marcel, 46; Opplinger Georges, 45.

Commission scolaire :
Sont élus :

3 libéraux : Cuche Alexandre, 51; Cuche René, 51; Jeanfavre Georges, 52.

2 radicaux : Augsburger Robert, 50; Tchanz Georges (nouveau), 50.

Même répartition que dans la précédente législature.

Chézard-Saint-Martin

19 membres, système proportionnel
Sont élus :

9 libéraux : Sandoz Gustave, 114; Fallet Paul, 102; Evard Emile, 102; Gentil Emile, 101; Monnier Léon, 101; Dickson Willy, 101; Jaquet Arthur, 93; Linder Hermann, 91; Boss Paul, 91.

Obtiennent des voix : Evard Maurice, 89; Corti Maurice, 86; Cuche Paul, 78.

8 radicaux : Monnier Auguste, 91; Monnier Maurice, 91; Veuve Gustave, 88; Carrel Jean, 87; Veuve Louis, 84; Sandoz Constant, 82; Maridor Georges, 79; Monnier Henri, père, 78.

Obtiennent des voix : Tanner Alexandre, 75; Sandoz Lucien, 75; Veuve Louis-Emile, 69; Mattenberg Arnold, 62; Javet Jean-Louis, 61.

2 socialistes : Aeschlimann Georges, 31; Simonet René, 24.

Obtient des voix : Quinche Charles, 16.

Le Conseil général élu en 1936 était composé de 10 radicaux, 9 libéraux et 2 socialistes.

Villiers

Conseil communal : 5 membres, système majoritaire.
Sont élus :

3 radicaux : Dessaulles Robert, 44; Perret Emile, 43; Salchli Ernest (nouveau), 38.

Libéraux : Obtiennent des voix : Cuche James (nouveau), 29; Huguenin Jean, 21; Mast Charles (nouveau), 19.

Un second tour de scrutin sera nécessaire pour élire deux candidats.

Commission scolaire :
Sont élus :

3 libéraux : Cuche James, 59; von Gunten Jean, 58; Nicole Jules, 58.

2 radicaux : Huguélet Charles (nouveau), 54; Martin Louis, 53.

Fenin-Vilars-Saules

15 membres, système majoritaire
Sont élus tacitement :

Liste blanche : Baumann Oscar; Cuche Robert; Desaulles Samuel; Dessouslay Arthur; Feuz Albert; Gaffner Gottlieb; Haussener Ferdinand; Haussener Jean-Claude; Maffli Jean; Nicoud Auguste; Schumacher Arthur; Steiner Jean; Rubin Paul; Wenger Robert; Wenger Pierre.

Savagnier

15 membres, système proportionnel.
Sont élus :

9 libéraux : Aubert Fritz-Ami, 91; Furrer Ernest, 91; Girard Fritz-Henri, 91; Cosandier Fritz, 88; Coulet Jules-Auguste, 88; Gaberel Georges-Emile fils, 88; Matthey Alfred, 88; Matthey Maurice, 87; Girard Samuel, 79.

Obtient des voix : Matthey Samuel, 75.

6 radicaux : Aubert Robert, 70; Gaberel Numa, 70; Möckli Joseph, 70; Humbert Alfred, 69; Girard Gustave, 67; Gaberel Marcel, 64.

Le Conseil général élu tacitement en 1936 était composé de 10 libéraux et de 5 radicaux.

Les Geneveys-sur-Coffrane

15 membres, système proportionnel.
Sont élus :

9 radicaux : Schweingruber Paul, 97; Gagnières Jean, 95; Schwaab Willy, 95; Jung Edouard, 91; Wältli Arnold, 91; Sigrist André, 90; Duvoisin Henri, 88; Hadorn Christian, 87; Moccand Jean, 86.

Obtiennent des voix : Chopard René, 83; Kramer William, 83; Brauen Ernest, 78.

6 libéraux : Chappuis Jean, 62; Dubied Paul, 61; Perregaux-Dielf Paul, 61; Perregaux Georges, 60; Dubied René, 58.

Reste un conseiller à choisir par le parti.

Les socialistes n'ont pas présenté de liste.

Le Conseil général élu en 1936 était composé de sept radicaux, cinq libéraux et trois socialistes.

Coffrane

Conseil communal : 5 membres, système majoritaire.
Sont élus :

Perregaux-Dielf Numa, 65; Schenk Jules, 65; Roulet Emile, 56; Jeanneret Albert, 55; Bigler Fritz, 48.

Commission scolaire :
7 membres, système majoritaire.
Sont élus :

Dubois Rénold, 78; Hostettler Christian, 72; Gretillat Paul, 71; Matile Charles, 70; Schenk Jules, 69; Roulet Emile, 67; Jacot Edgar, 66.

Montmolin

Conseil communal : 5 membres, système majoritaire.
Sont élus :

Glauser Jean, 13; Imhof Fritz, 13; Staehli Edouard, 12; Stubi Raoul, 12; Barbey Jean, 11.

Commission scolaire :
Sont élus :

Pelligrini Jean, 15; Tribolet Georges, 15; Gerber Ferdinand, 13; Glauser André, 13; Stubi Raoul, 12.

District du Locle

Le Locle

41 membres, système proportionnel
Sont élus :

22 socialistes : Béguin William, 1037; Perret Henri, 1027; Renaud Jacques, 1022; Matthey Alfred, 1019; Racine Arnold, 1018; Favre Willy, 1018; Huguenin Paul, 1018; Biedermann Georges, 1017; Favre Daniel, 1017; Huguenin Lucien, 1017; Daellenbach Willy, 1016; Mathys David, 1016; Baillolet Marcel (nouveau), 1016; Steiner Paul (nouveau), 1015; Rosset Fritz, 1014; Hesseler Emile, 1013; Robert Henri, 1012; Jeanneret Charles (nouveau), 1011; Guinchard Charles, 1007; Jaquet Georges, 1007; Peçon René (nouveau), 1005; Gentil Ali, 1001.

Obtiennent des voix : Maître Joseph 997; Eymann Paul, 995.

19 P.P.N. : Matthey Fritz, 935; Chabloz Georges, 925; Ziegler Charles, 925; Vuille Robert, 921; Maire Albert, 919; Borel Charles, 918; Colomb Paul, 917; Matthey François, 916; Fluckiger Fritz (nouveau), 915; Gentil Michel, 912; Meylan Charles (nouveau), 911; Vermot René (nouveau), 909; Fontana Ernest, 907; Steudler Alfred (nouveau), 905; Perrin Fernand (nouveau), 904; Goley Paul (nouveau), 903; Piffaretti Emile 893; Boss Albert, 878; Burdet René, 874.

Obtiennent des voix : Sandoz Marcel, 871; Béguelin Bertrand, 853.

Le Conseil général élu en 1936 était composé de 21 socialistes, 15 P.P.N. et 5 communistes; puis, par la suite, de 24 socialistes et 17 P.P.N.

Les Brenets

27 membres, système proportionnel
Sont élus tacitement :

17 progressistes nationaux : Bernard Eugène, père; Bähler Edgar; Christen Gottfried; Dubois-Schweizer Charles; Eisenring Hermann; Guinand Edmond, fils; Hirschy James; Haldimann Marc; Jeanquartier Georges; Jequier Roger; Matthey Robert; Noz Jean-Maurice; Perrenoud Georges; Quartier Georges; Sausser Charles; Schaller Charles; Wyss Fritz.

10 socialistes : Blandenier Léon; Clerc Adrien; Dubois Marc; Honer Bernard; Liechti René; Linder René; Mino Jean; Magnenat Lucien; Racine René; Tock Joseph.

La Chaux-du-Milieu

15 membres, système majoritaire
Sont élus tacitement :

Liste commune : Aeschlimann Henri; Besson Paul; Favre-Aellen Louis; Favre Eugène; Haldimann Jules; Haldimann Etienne; Huguenin Alexandre; Jeanmaire Fritz; Jeanneret Georges; Jeanneret Hermann; Matthey Georges; Martin Wilhelm; Schneider Henri; Siegenthaler Henri; Vuille Maurice.

La Brévine

21 membres, système majoritaire
Sont élus tacitement :

Liste d'entente : Bachmann Ali; Brandt Ulma; Dumont Roger; Gretillat Georges; Grossen Fritz; Huguenin Georges; Huguenin Henri; Leuba Hermann; Hirt Arnold; Matthey-Doret Hermann; Montandon André; Patthey Gérard; Pellaton Alfred; Pellaton André; Pipoz Léon; Ramseyer Adrien; Richard Fritz; Sandoz Alexis; Sausser Robert; Steiner Georges; Steudler Albert.

Les Ponts-de-Martin

29 membres, système proportionnel
Sont élus tacitement :

20 progressistes nationaux : Benoit Max; Blanc Georges; Brauen Arnold; Chatelain Léon; Emery Charles; Emery Samuel; Erb Maurice; Grossmann Alfred; Haldimann Samuel; Jacot Marc; Jeanneret Georges; Jeanneret Henri-Louis; Jeanneret Robert; Monard-Sandoz Albert; Pellaton Georges, fils; Perrin Fritz; Perret John, fils; Roulet Arnold; Schwab Adrien; Schorer Werner.

9 socialistes : Baillolet Charles; Borel Ami; Duflon Paul; Feuz Edgar; Musy Georges; Matthey Léon; Ischer René; Perrenoud Paul-Ali; Vaucher Maurice.

District du Locle

15 membres, système majoritaire.
Sont élus :

Jeanneret Armand, 49; Maire Auguste, 49; Maire Henri, 49; Borel James, 48; Robert Arthur, 48; Haldimann Jules, 47; Marel Georges, 46; Haldimann Etienne, 45; Robert Ernest, 45; Robert François, 45; Dumont Robert, 43; Perrenoud Léon, 42; Salzmann Fritz, 41; Sandoz Tell, 40; Ducommun René, 38; Jeanneret Ali, 38. Un de ces deux derniers candidats devra se désister.

Obtiennent des voix : Perrenoud Marcel, 36; Stauffer Paul, 23.

Le Cerneux-Péquignot

Conseil communal : 5 membres, système majoritaire
Sont élus :

Gauthier Paul, 45; Matthey de l'Etang Ernest, 45; Guenet Raymond, 44; Vermot Aimable, 44; Chapatte Léon, 39.

Commission scolaire :
Abbé Veillard Louis, 46; Vermot Marcel, 44; Simon-Vermot François, 43; Mercier Claude, 42; Bonnet Charles, 41.

District de la Chaux-de-Fonds

La Chaux-de-Fonds

41 membres, système proportionnel
Sont élus tacitement :

25 socialistes : Bastaroli Léon; Borel Henri; Chapuis Edouard; Droz Adrien; Dubied Emile; Eymann Fritz; Grädel Adolphe; Itten Marcel; Jaquet Henri; Jeanneret Maurice; Jeanneret P.-H.; Jeanneret Raoul; Laener René; Luginbuhl Arthur; Maleus Eugène; Morf Léon; Renner Armand; Robert Auguste; Fuchs Maurice (nouveau); Mayer Georges (nouveau); Neiger Alexis (nouveau); Sandoz André (nouveau); Jeanneret François (nouveau); Tripet Robert (nouveau); Zumbrennen Henri (nouveau).

8 radicaux : Clivio Pierre; Gerber Henri; Gnaegi Ernest; Haller Albert; Leuba Emile; Marchand André; Ruschetta Raymond; Schupbach Edouard.

3 progressistes nationaux : Béguin Emile; Courvoisier Jules; Frossard Léon.

3 libéraux : Amez-Droz Albert; Kaufmann Henri; Roemer Emile.

2 démocrates populaires : Boni Romeo; Girard Julien.

La Sagne

23 membres, système proportionnel
Sont élus tacitement :

7 libéraux : Botteron William; Dubois Louis; Jaquet Edouard; Jaquet Félix; Péter Maurice; Vuille Robert; Vuille Maurice.

6 radicaux : von Bergen André; Malcotti Ulysse; Pellaton Emile; Sandoz Adrien; Sieber Georges; Stanz Edouard.

6 agrariens : von Bergen Georges; Jaquet Georges; Matile Louis; Matthey Paul; Nicolet Charles; Perrenoud Charles.

4 socialistes : Ballmer Alcide; Droz René; Jaquet Arthur; Racine Emile.

CARTES DE MEMBRES CONVOCATIONS RAPPORTS - REVUES FORMULE DE CHÈQUES destinés aux sociétés

sont livrés rapidement et aux meilleures conditions par

L'IMPRIMERIE CENTRALE ET DE LA FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

Rue du Temple-Neuf 1
Rue du Concert 6
Téléphone 5 12 26

En marge des élections de Neuchâtel-Ville

Sur la base du nombre de suffrages de listes obtenus par les partis, une répartition provisoire et non officielle attribue 16 sièges aux radicaux, 13 aux libéraux et 12 aux socialistes.

La commission de répartition siègeant ce matin à 9 heures à l'hôtel de ville, nous ne publions ces résultats qu'avec les réserves d'usage.

Le Conseil général élu tacitement en 1936 était composé de 13 radicaux, 13 libéraux et 15 socialistes.

Nombre de listes dans les trois bureaux de la ville

NEUCHÂTEL	Compactes	Panachées	Total
Listes radicales	640	487	1127
Listes libérales	633	394	1027
Listes socialistes	706	146	852
Listes manuscrites			88
Listes nulles			43
			3137
SERRIÈRES			
Listes radicales	106	45	151
Listes libérales	46	17	63
Listes socialistes	91	16	107
Listes manuscrites			12
			333
LA COUDRE			
Listes radicales	27	13	40
Listes libérales	24	10	34
Listes socialistes	37	6	43
Liste manuscrite			1
			118

DERNIÈRES DÉPÊCHES DE LA NUIT

LES ÉVÉNEMENTS DE SCANDINAVIE et leurs répercussions internationales

Comment au matin du 9 avril fut perdu le croiseur « Blücher »

BERLIN, 5 (D. N. B.) — Voici quelques détails sur la perte du croiseur « Blücher », le 9 avril, devant Oslo :

Une escadre de la marine de guerre, commandée par le contre-amiral Kumetz, composée de plusieurs croiseurs, torpilleurs et de petites unités, avait reçu l'ordre de pénétrer par surprise, le 9 avril au matin, dans le fjord d'Oslo et de débarquer à Oslo les troupes de l'armée de terre se trouvant à bord des navires de guerre.

Alors que la flotte passait devant la forteresse d'Oscarsborg, à 5 h. 30 du matin, les grosses batteries côtières norvégiennes ouvrirent soudainement le feu, d'une distance de 500 mètres, sur le croiseur « Blücher », qui venait en tête. Le pays était encore dans la pénombre, tandis que, de la terre, on pouvait distinguer le « Blücher ».

Le « Blücher » répondit immédiatement au feu norvégien avec toutes ses pièces. Il réussit à réduire les batteries norvégiennes au silence et à forcer le passage pour le reste de l'escadre. Mais le « Blücher » avait été sérieusement touché. Une partie des machines fut mise hors d'usage et des incendies se déclarèrent à bord. Malgré tous les efforts de l'équipage, il ne fut pas possible de les circonscire.

En passant la passe de Dröbak, le « Blücher » fut encore atteint par plusieurs torpilles des batteries côtières, et il ne fut plus en état de manœuvrer. L'eau faisant irruption de toutes parts, le croiseur dut être abandonné. Le commandant donna l'ordre d'évacuer le navire, qui coula dans le fjord d'Oslo, le drapeau déployé.

M. Koht se rend à Londres et à Paris

LONDRES, 5 (Reuter). — M. Koht, ministre des affaires étrangères de Norvège, arrivé dimanche à Londres, a prononcé le même soir un discours au cours duquel il dit qu'il passera quelques jours à Londres

pour examiner la question de savoir quelle aide pourrait être apportée à la Norvège contre le déchaînement de la force.

De Londres, M. Koht se rendra à Paris et de là rentrera en Norvège afin de reprendre la lutte.

Il a parlé ensuite des événements survenus avant l'invasion allemande et a rappelé que les deux belligérants accusèrent à maintes reprises la Norvège de s'être montrée trop rigide et neutre. C'est là la meilleure preuve que la neutralité norvégienne avait été véritablement impartiale. M. Koht a ajouté que l'on ne pouvait pas contester que l'agression allemande contre la Norvège avait été minutieusement préparée à l'avance.

Les puissances occidentales ont engagé leur parole d'honneur de libérer la Norvège des Allemands, et elles la tiendront.

Les entretiens du ministre norvégien dans la capitale anglaise

LONDRES 6 (Havas). — M. Koht, ministre des affaires étrangères de Norvège, et le colonel Ljungberg ont eu un entretien de plusieurs heures avec le ministre de Norvège à Londres, M. Colban.

Marins britanniques internés en Suède

STOCKHOLM, 6 (Reuter). — Quarante-trois marins du torpilleur anglais « Hunter » coulé lors de la première bataille navale de Narvik sont arrivés à Gummarn, dans le nord de la Suède, où ils ont été internés. Il semble que les Allemands les ont relâchés par suite de la pénurie de vivres à Narvik.

Washington et le retrait des Alliés

WASHINGTON, 5 (Reuter). — La situation politique que le retrait des troupes alliées de la partie méridionale a créé pour la Grande-Bretagne est suivie avec la plus grande attention à Washington.

Selon des déclarations faites par les milieux politiques, on émet des craintes à Washington que ce retrait puisse entraîner une action japonaise dans les Indes néerlandaises, ce qui provoquerait l'extension du conflit et pourrait entraîner l'in-

tervention des Etats-Unis. Cette possibilité cause de l'appéhension dans les milieux officiels de Washington.

Une fois encore... Moscou et Berlin sont parfaitement d'accord en ce qui concerne la Suède

MOSCOU, 5. — L'agence télégraphique de l'Union soviétique dément les bruits selon lesquels le gouvernement soviétique aurait fait remettre au gouvernement allemand une note déclarant que toute action de la part de l'Allemagne contre la Suède serait considérée par le gouvernement de l'U.R.S.S. comme un acte inamical, note dans laquelle l'Union soviétique aurait encore déclaré ne pas pouvoir admettre une occupation des îles Aaland par l'Allemagne. L'agence officielle russe est autorisée à déclarer que ces communications sont dénuées de tout fondement et souligne que dans les échanges entre l'Allemagne et l'Union soviétique on constata que ces deux pays sont intéressés au maintien de la neutralité suédoise.

M. Lloyd George attaque le cabinet britannique et parle du fiasco norvégien

LONDRES, 5 (Reuter). — Dans un article publié dans le « Sunday Pictorial », Lloyd George attaque le gouvernement au sujet de sa conduite de la guerre. Lloyd George écrit que le « fiasco » norvégien est une œuvre de rapiégage incroyable. L'Angleterre aurait dû parer plus vite au coup porté par l'Allemagne contre la décision de poser des mines dans les eaux territoriales norvégiennes.

Plus loin, Lloyd George fait remarquer que l'air et la manière dont a été effectué l'envoi d'un corps expéditionnaire en Norvège, qui manquait d'équipement, ont eu les conséquences inévitables. La nation peut supporter tous les sacrifices, mais tous sont sans secours pour la victoire si la direction suprême est non seulement mauvaise, mais « faible et simple ». Le parlement doit reprendre l'affaire en mains puisque le cabinet a échoué dans sa tâche.

Catastrophe ferroviaire près de Bourges

21 morts - 25 blessés

PARIS, 5 (Havas). — Un grave accident de chemin de fer s'est produit l'autre nuit près de Bourges, causant 21 morts et 25 blessés.

Un pont s'est écroulé au passage du convoi

PARIS, 5 (Havas). — C'est vers 2 heures que l'accident de chemin de fer s'est produit l'autre nuit entre Vallon et Urcay, sur la ligne de Vierzon à Montluçon. Un pont endommagé par une crue soudaine s'est écroulé sous la quatrième voiture du train. La locomotive, le fourgon et trois voitures ont déraillé. On compte 21 morts et 25 blessés, qui ont été transportés à l'hôpital de Bourges.

Les négociations économiques entre l'U.R.S.S. et la Yougoslavie sont en cours

MOSCOU, 5 (D.N.B.). — On mande de source autorisée que les négociations de la délégation économique yougoslave sont en cours avec les chefs du commissariat soviétique des affaires étrangères. Il s'agit de la négociation d'un traité commercial et économique entre l'Union soviétique et la Yougoslavie, d'un accord de clearing et d'un accord concernant la position future de la représentation commerciale soviétique en Yougoslavie. Le commissaire du peuple des affaires étrangères prenait part aux négociations du côté soviétique. On suppose qu'un accord ne tardera pas à être conclu.

Sur le front occidental

Le communiqué français

PARIS, 5 (Havas). — Communiqué du 5 avril au soir : « Au cours de la nuit dernière, dans la région de la Sarre, l'ennemi a attaqué en force trois de nos postes, avec un important appui d'artillerie. Ceux-ci, encerclés, résistèrent victorieusement, attendant notre contre-attaque, qui fut menée par des détachements légers qui chassèrent l'ennemi. »

L'Espagne restera neutre

SAINT-JEAN DE LUZ (France), 5 (Reuter). — Le ministre de l'intérieur espagnol a adressé au consul d'Espagne à Saint-Jean de Luz un mémorandum dans lequel il souligne plus particulièrement le désir de l'Espagne de rester neutre. Dans cette même note les divers bruits, selon lesquels des avions militaires allemands auraient pris leur envol depuis l'Espagne pour survoler le sud-ouest de la France, sont considérés comme absurdes.

Le ministre de l'intérieur espagnol a ajouté que le gouvernement du général Franco a un intérêt vital à détruire les efforts tendant à porter préjudice aux relations franco-espagnoles et cela d'autant plus que des raisons impérieuses nécessitées par la situation géographique de l'Espagne obligent cette dernière à faire disparaître tout ce qui peut porter atteinte à la politique de la neutralité loyale de l'Espagne à l'égard du conflit européen. Les autorités espagnoles feront tout ce qui est en leur pouvoir pour détruire ceux qui voudraient porter atteinte aux relations amicales de l'Espagne avec une nation voisine.

Malgré les mesures de répression

L'agitation nationale-socialiste en Hollande se poursuit

AMSTERDAM, 5. — En corrélation avec les arrestations de personnes dangereuses pour la sécurité de l'Etat opérées en Hollande, le parti national-socialiste hollandais a fait distribuer à des milliers d'exemplaires une déclaration de son chef Mussert qui dit que le mouvement national-socialiste de Hollande est terrorisé, mais qu'il n'en va pas moins de l'avant. Les adhérents se chiffrent par milliers.

Le peuple hollandais — ajoute la déclaration — doit être protégé contre la propagande britannique, qui tend à établir le protectorat de l'Angleterre sur les Pays-Bas.

Jusqu'ici, des perquisitions furent effectuées au domicile de 150 membres du parti national-socialiste que l'on soupçonnait de posséder des armes.

OBRECHT
Nettoyage et teinture de tous vêtements
PRIX MODÉRÉS
Rue du Seyon 5 b - Tél. 5 22 40

M. PIERLOT PARLE... L'inébranlable volonté belge de se défendre

CHARLEROI, 6 (Havas). — M. Pierlot, premier ministre, a pris la parole devant la « Coopérative ouvrière » à l'occasion de la commémoration de l'encyclique « rerum novarum ».

La Belgique, dit-il, n'est plus un champ de bataille ouvert aux querelles d'autrui. Son territoire est un ensemble de lignes fortifiées, occupées par une armée décidée à tout pour la défense de ses foyers. Notre volonté est inébranlable. Nous ne changerons pas de résolution. Une seule attaque à nos frontières ou un acte équivalent parce qu'incompatible avec la sécurité et la dignité du pays, pourrait nous décider à rompre le pacte de paix qui nous lie avec tous nos voisins.

Alors, mais alors seulement, nous nous battons à fond et nous ne déposerons les armes que pour une paix laissant intacts notre indépendance et notre territoire. La moralité internationale n'est pas une illusion, mais une réalité vivante. Ce qui est une illusion, c'est de se fier uniquement à la valeur obligatoire des engagements et d'en attendre exclusivement la sécurité.

Nous savons qu'un peuple viril doit être prompt aux gestes de défense, toujours prêt à combattre plutôt qu'à accepter la servitude. Si notre effort militaire se relâchait, nos chances de paix diminueraient peu à peu et nous ne tarderions pas à expier ce moment de faiblesse.

M. Pierlot a parlé ensuite de la situation économique de la Belgique dont il importe de maintenir l'état satisfaisant par un effort soutenu, par la confiance des épargnants, le crédit de l'Etat et l'esprit civique de tous les Belges.

Nous continuerons, malgré le malheur des temps, conclut M. Pierlot, de préparer à nos successeurs une patrie grande, libre et forte de l'union de tous ses enfants.

EN CHINE Les Japonais déclenchent une offensive sur un front de 300 km.

TOKIO, 5. — Selon l'agence Domei, les forces japonaises auraient déclenché une nouvelle offensive contre 600 divisions chinoises comprenant 500,000 hommes. La lutte se déroule dans la 5me zone de guerre, dans la province de Hupeh, à l'est de la rivière Han, sur 300 kilomètres, entre la chaîne de montagnes de Sinyang, le long du chemin de fer de Hankéou à Pékin, jusqu'à la rivière Han, en passant par les montagnes de Tahung. La bataille fait rage.

La situation dans les Balkans

Concentration de troupes turques à la frontière grecque ?

BERLIN, 5. — On mande de Sofia à l'agence D.N.B. :

Les fortes concentrations de troupes turques à la frontière grecque ont produit une vive émotion dans la capitale bulgare. Dans les milieux politiques de Sofia, on considère les mesures militaires turques comme un fait dont le caractère sérieux ne doit pas être sous-estimé, car il n'est pas conforme à l'attitude de la Bulgarie. L'intervention des troupes turques dans cette région est probablement en corrélation avec l'activité britannique dans la Méditerranée orientale. On croit à Sofia qu'il s'agit d'une mesure imposée par la Grande-Bretagne.

Londres exerce-t-il une pression sur Sofia ?

SOFIA, 6. — Le D.N.B. communique :

Les journaux suivent attentivement les mouvements de troupes à la frontière bulgare.

D'après une information de Salonique, plusieurs vaisseaux de guerre anglais auraient été aperçus vendredi et samedi soir au large des côtes orientales grecques.

On voue également beaucoup d'intérêt à la présence à Sofia de l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Ankara, sir Hughes Knatchbull-Hugessen. Celui-ci a été reçu par le roi Boris et au cours d'une réception organisée à la légation de Grande-Bretagne, il eut l'occasion de s'entretenir avec le président du conseil, le ministre des affaires étrangères et le ministre de la guerre de Bulgarie.

Dans certains milieux politiques, on n'exclut pas la possibilité qu'il s'agisse d'un sondage concernant le passage à travers la Bulgarie, le cas échéant, de troupes anglaises ou d'un pays allié à l'Angleterre.

Un transatlantique américain part avec un important courrier à destination de l'Italie

NEW-YORK, 5 (Reuter). — Le transatlantique « Washington » est parti pour l'Italie avec deux heures de retard afin d'emporter un important courrier de Washington. Le capitaine Manning, commandant du navire, a déclaré qu'il a reçu des instructions secrètes sur la manière de se comporter au cas où les hostilités éclateraient dans la Méditerranée au cours de son voyage.

La Roumanie prend des mesures de précaution

CONSTANZA, 5 (D.N.B.). — L'administration du port de Constanza a pris des mesures de sécurité plus accentuées. Tous les bateaux ancrés dans le port doivent indiquer, par une pancarte, le travail qui s'effectuera à bord. Un contrôle sévère empêchera l'entrée à toutes personnes non autorisées à pénétrer au port.

Les Italiens doivent prier pour la paix, déclare Pie XII

ROME, 5 (Reuter). — Au cours de l'office religieux célébré en présence du pape Pie XII en l'église Santa Maria, le souverain pontife, dans un sermon, a déclaré que pour tous les Italiens l'heure est venue, au milieu des dangers de ces jours, de prier pour la paix.

SELON ROME...

Le Reich préparerait une offensive aérienne contre l'Angleterre

ROME, 5. — Les journaux italiens annonçaient dimanche que l'Allemagne prépare une grande offensive aérienne contre l'Angleterre, en utilisant ses nouvelles bases de Norvège.

M. Ansaldo écrit dans le « Telegrafo » que l'Allemagne a de grandes possibilités pour déclencher une attaque aérienne décisive contre l'Angleterre ; et tout laisse prévoir qu'elle aura lieu sous peu.

Activité nazie chez les étudiants allemands de Genève

GENEVE, 5. — On a annoncé il y a quelque temps que le Conseil d'Etat a décidé de suspendre pour la durée de la guerre les cours spéciaux de droit organisés à l'Université de Genève en faveur des étudiants allemands. La « Tribune de Genève » dit que c'est l'activité d'un groupe d'étudiants nationaux-socialistes qui a motivé la suspension de ces cours.

Un appel de la Croix-rouge

pour la protection des civils contre les bombardements aériens

GENEVE, 1er. — Le comité international de la Croix-rouge à Genève a adressé aux Etats parties de la Convention de Genève et à la IVme Convention de la Haye de 1907 un appel concernant la protection de la population civile contre les bombardements aériens. Voici un résumé de ce document :

L'extension des conflits armés et le nombre toujours croissant des moyens de destruction accumulés partout, donnent au problème de la protection des civils une gravité particulière. Ce sont surtout les bombardements aériens qui constituent la plus redoutable menace pour la population civile, notamment dans les agglomérations où cette population est la plus nombreuse.

Bien que la guerre aérienne, dont l'apparition est postérieure à la conclusion des Conventions régissant la guerre, ne fasse pas, comme telle, l'objet d'une réglementation formelle, un principe n'a pas tardé à être reconnu généralement et à s'imposer comme règle de droit, à savoir que seuls les objectifs de caractère militaire peuvent être légitimement bombardés. Mais ce principe ne saurait suffire à lui seul, car la notion d'objectif militaire reste imprécise et il en résulte de graves complications du fait que des objectifs militaires, ou considérés comme tels, se trouvent situés en proximité ou même dans des agglomérations.

Pour atténuer ce danger, on a suggéré la création de « zones de sécurité » soustraites aux opérations de guerre et destinées à abriter certaines catégories de la population civile (femmes, enfants, etc.). Le comité international, pour sa part, a recommandé que les zones de sécurité, dès le mois de septembre dernier, l'adoption de telles mesures, mais, bien que cette idée n'ait nulle part été écartée, rien de positif n'a pu être réalisé jusqu'à présent.

En présence de cette situation, le comité international a adressé récemment aux gouvernements qui ont ratifié la Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades

1. Confirmer l'immunité générale que le droit des gens accorde à la population civile.

2. Proclamer que seuls les objectifs militaires sont objets légitimes d'attaques et prohiber notamment toute attaque dirigée contre la population civile comme telle (bombardements d'intimidation).

3. Déterminer ce qu'il faut entendre par objectif militaire, en permettant ainsi aux Etats de prendre des mesures pratiques pour éloigner les populations des lieux qui, reconnus comme objectifs militaires, sont exposés aux bombardements.

4. Reconnaître qu'en tout cas un acte de destruction ne doit pas risquer de causer à la population civile un dommage hors de proportion avec l'importance militaire de l'objectif visé par l'attaque.

Dans tous les cas où une infraction aux dispositions ci-dessus serait alléguée ou effectivement commise, il serait nécessaire, selon le comité international, d'instituer une procédure ayant pour but la constatation objective, sur place et sans délai, des faits litigieux. D'autre part et pour éviter que les Etats ne s'engagent sur la voie redoutable des représailles, le comité international insiste sur l'importance qu'il y aurait à stipuler qu'aucune mesure de représailles ne soit prise avant que la partie en cause ait pu faire connaître son point de vue, dans un délai à fixer. Le comité international n'a pas manqué de rappeler à ce propos qu'en tout état de cause, les personnes et objets protégés par la Convention de Genève et portant légitimement le signe distinctif de la Croix-rouge ne doivent jamais être l'objet d'attaques, pas même à titre de représailles.



Aux sources du pétrole

Un correspondant de « Je suis partout » s'est rendu en Irak, aux sources du pétrole. Il en donne un récit intéressant à son journal.

On parle beaucoup de pétrole, en France : le pétrole nerf de la guerre, le pétrole centre de la guerre. Me voici à ses sources, dans le nord de l'Irak, dans la région que nous appelons habituellement les pétroles de Mossoul et qui se trouvent en réalité à trois cents kilomètres au sud-est de Mossoul, entre Mossoul et la frontière de cette Perse, aujourd'hui nommée Iran.

Ce n'est pas très commode à atteindre. Du côté sud, il y a un pont, il n'y a pas moins de mille kilomètres.

Mille kilomètres de désert. Mais il y a une route tout indiquée, celle du pipeline. Pour transporter le précieux liquide on a trouvé un moyen ingénieux : on le fait tout simplement couler dans un tuyau jusqu'à la mer. Un tuyau de quatre kilomètres, pas plus ! Contrairement à ce que beaucoup imaginent, le pipeline n'est pas posé sur le sol, il est enterré. Pas très profondément d'ailleurs et d'avion on voit souvent très nettement la ligne où la terre a été remuée. Le « pipeline » a été enterré pour deux raisons : raison de sécurité d'abord. Il faut creuser ensuite : le délicat liquide se trouvant ainsi mieux à l'abri des effroyables différences de température du désert où les écarts de température sont énormes, atteignant parfois vingt degrés en quatre ou cinq heures.

On ne voit donc rien du pipeline. Mais tous les cent cinquante à deux cents kilomètres il y a une station de pompage pour surveiller et presser l'écoulement du pétrole. Ces stations sont bien une des choses les plus étonnantes que j'ai vues au monde. Pendant ces heures et des heures vous avez roulé à travers un plateau pierreux, dénudé, désolé où il n'y a que des cailloux, et des cailloux, pas un brin d'herbe. Une étendue calcinée, morte. Vous avancez sans voir aucune maison, aucun habitant, ayant pour toute distraction la rare rencontre d'une caravane de chameaux ou encore parfois d'un troupeau de gazelles s'enfuyant au loin, gracieuses, insaisissables, fugitive vision de grâce dans cette sèche horreur. Le sol est brûlant, il est si chaud qu'il semble sortir d'un four, et si dur, que vos gants et vos chaussures vous brûlent et que jusqu'à l'intérieur de vos bagages. Par endroits les pistes sont si cahoteuses qu'on avance lentement. A peine du 30 ou 35 kilomètres à l'heure. Et l'horizon est si monotone qu'on finit par s'engourdir dans une sorte d'amaigrissement.

Brusquement un pylône. C'est la station. Un réseau de fil de fer barbelé. Une garde armée, un réduit central, sorte de blockhaus où l'on se réfugie en cas d'alerte et qui contient la machine principale. Autour les habitations des ingénieurs et des employés. Et cette sorte de village dans le désert, cet extraordinaire. Des constructions basses en terre épaisses, des « bungalows » comme l'on dit, admirablement aménagés pour le climat et pourvus d'un étonnant confort. Des hommes vivent là, de jeunes Français, dans une solitude complète, ayant que de rares « sessions », complètement isolés du reste du monde, pourvus par les attentions de la Compagnie de toutes les ressources matérielles, mais complètement enfermés, retirés du monde, menant une existence d'ermite. Un monastère luxueux, mais un monastère.

Quelques-uns ont leurs femmes. Peu. Les autres vivent ensemble à trois ou quatre, toujours à la même table, pris par un travail absorbant, de temps en temps penchés sur la radio, préoccupés de ce qui se passe en France.

Tout le long de la ligne, il y a six stations : toutes pareilles, toutes semblables les unes aux autres, avec les mêmes bâtiments propres, le même « jardin » desséché, le même mess, les mêmes visages réfléchis et durcis qui interrogent anxieusement le voyageur.

Le danger social
Le conseiller national Eugène Hirzel étudie à la « Tribune de Lausanne » le danger que nous avons à craindre en Suisse. Il est, dit-il, d'ordre social.

Nous ne reverrons pas les jours sombres de la guerre de 1914-1918 pour ce qui touche la collision entre les divers éléments ethniques de la Suisse. Le fossé des langues n'existe plus. Dans l'anxiété du moment, c'est une chance pour notre patrie de constater cette unanimité de pensée. Les événements d'avant guerre ne

l'avaient pas fait espérer. Qu'on se rappelle la division surprenante de l'opinion suisse au sujet des événements d'Espagne ou d' Abyssinie, pour ne parler que de faits marquants.

Ceci dit, c'est dans l'ordre social et financier que l'on devra travailler à sceller l'unité spirituelle du peuple suisse. Même si notre pays a la chance d'échapper au conflit armé, la guerre en se prolongeant lui aura causé vraisemblablement un préjudice financier et économique irréparable, et ce, non seulement pour deux ou trois générations. Le fonds du bas de laine helvétique sera vidé. Il sera plus difficile encore de poursuivre les expériences sociales avantageuses pour le monde du travail.

Le patron, appauvri et la classe moyenne déclinée seront probablement hors d'état de supporter un supplément quelconque de charges sociales. De son côté le monde ouvrier, dont les salaires de guerre n'auront pas été rémunérateurs, sera tenté d'exiger une modification rapide du régime économique en sa faveur. Il faudra aux uns et aux autres des chefs avisés et surtout désintéressés pour maintenir la lutte économique et sociale dans le cadre antérieur.

Il ne peut donc y avoir de défense spirituelle du pays, au sens large du terme, sans l'accord social. On l'oublie trop souvent dans les exposés académiques. Se préparer et préparer les autres aux problèmes sociaux devient une urgente nécessité.

Communiqués

Aux mamans du haut de la ville
Pour notre dernière rencontre mercredi 8, aux Sablons, nous aurons la joie d'entendre Mme Kretschmar-Borel, Venez-y nombreuses avec vos amies et vos ouvrages. En automne, nos mercredis soir reprendront.

Faculté de théologie de l'Université
Poursuivant son œuvre d'initiation à la musique religieuse, M. Ch. Schneider, privé docent, offre aux amis de l'orgue une série de six auditions sur ces deux sujets : L'œuvre d'orgue « intégrale » de César Franck et diverses pages de Dietrich Buxtehude, le maître de J.-S. Bach. Ces leçons auront lieu au temple du Bas, dès vendredi prochain après-midi, elles pourront être reprises le soir.

Carnet du jour

CINEMAS
Studio : Le jour se lève.
Apollo : Tarzan trouve un fils.
Palace : Vous ne l'emporterez pas avec vous.
Théâtre : La griffe du hasard.
Rex : Ne m'oubliez pas...

AVIS TARDIFS

Rencontre de mamans
Collège des Sablons
MERCREDI 8 MAI, à 20 h. 15, Causerietreccren
Les armes de nos fils
par Mme KRETSCHMAR-BOREL
Cordiale invitation

Avis important
concernant les représentations de LA GLOIRE QUI CHANTE à Neuchâtel

Il est rappelé au public que les cinq représentations de « La Gloire qui chante » qui seront données au Casino de la Rotonde à Neuchâtel, les 7, 8, 9 et 10 mai, commenceront à 20 h. 15 très précises. Les portes seront fermées dès cette heure. La matinée du jeudi 9 mai commencera à 14 h. 15 très précises.

LES SPORTS

LE CHAMPIONNAT SUISSE DE FOOTBALL

LIGUE NATIONALE

Cette quatorzième journée de championnat n'a été marquée par aucun fait saillant. En effet, les résultats paraissent refléter assez bien la physionomie des parties.

A la Chaux-de-Fonds, les Montagnards n'ont pu résister devant la science des Grasshoppers. Comme prévu, Bienne a subi hier une nouvelle défaite, ce qui ne surprend guère, les Luganais possédant une excellente équipe. A Lucerne, Lausanne a dû s'incliner devant le club local toujours très dangereux sur son terrain. Servette bat Young Fellows et marque deux nouveaux points à son actif. Saint-Gall est battu de justesse par Young Boys, tandis que Nordstern parvient à infliger une défaite à Granges.

Voici les résultats: Chaux-de-Fonds-Grasshoppers, 1-4; Bienne-Lugano, 1-5; Lucerne-Lausanne, 2-1; Young Fellows-Servette, 1-2; Saint-Gall-Young Boys, 0-2; Nordstern-Granges, 2-1.

CLUBS	MATCHES	BUTS
J. G. N. P. C. Pts		
Servette	14 12 2 - 39	10 26
Lugano	15 10 1 4 36	19 21
Grasshoppers	12 7 3 2 26	17 47
Granges	13 6 5 2 25	10 17
Nordstern	14 7 2 5 28	24 16
Ch.-de-Fonds	14 7 1 6 27	18 15
Young Boys	15 6 2 7 23	25 14
Lausanne	15 5 4 6 24	20 14
Lucerne	13 6 1 6 22	19 13
Yg Fellows	15 3 2 10 20	39 8
Saint-Gall	14 1 2 11 12	42 4
Bienne	14 - 3 11 5 44	3

PREMIERE LIGUE

A Neuchâtel, Etoile-Sporting a battu Cantonal, prenant ainsi sa revanche. Regrettons la défaite des «bleus» dont l'équipe n'a fait preuve d'aucune homogénéité. Berne, de son côté, a infligé une nette défaite à Bienne-Boujean.

Résultats: Cantonal-Etoile, 1-3; Berne-Bienne-Boujean, 4-1; Soleure-Aarau, 1-2; Birsfelden-Concordia, 3-2; Zoug-Zurich, 1-0; Blue Star-Juventus, 1-2.

Premier groupe

CLUBS	MATCHES	BUTS
J. G. N. P. C. Pts		
Vevey	10 9 - 1	39 13 18
Urania	10 7 - 3	31 18 14
Dopolavoro	10 5 1 4	29 26 11
Monthey	10 3 2 5	18 25 8
Forv. Morges	9 3 - 6	18 18 6
Montreux	9 - 1 8	6 41 1

Deuxième groupe

CLUBS	MATCHES	BUTS
J. G. N. P. C. Pts		
Fribourg	11 7 1 3	29 18 15
Berne	11 7 - 4	41 14 14
Bienne-Bouj.	11 4 2 5	19 34 10
Etoile Sport.	12 4 1 7	27 32 9
Cantonal	11 3 2 6	25 34 8

Comptes rendus des matches

Servette bat Young Fellows 2 à 1

Devant 2000 spectateurs, M. Grassi, de Balerna, donne le coup d'envoi aux équipes suivantes:

Servette: Feutz; Riva, Loertscher; Guinchard, Buchoux, Fuchs; Vincenti, Trello, Monnard, Walacek, Aebi.

Young Fellows: Föh; Maag, Kielholz; Burckardt, Ciseri I, Casadéi; Huziker, Studerus, Ciseri II, Nausch, Dériaz.

Le terrain glissant et une pluie fine ne paraissent pas favoriser les visiteurs, et toute la partie se ressentira du peu de stabilité des joueurs.

Dès le début, Servette prend la direction des opérations et à la 4ème minute déjà, Walacek tire au but très dangereusement.

Young Fellows réagit par échappées, obtient un corner qui est dégagé sans difficulté.

Le premier quart d'heure ne s'est pas écoulé que la supériorité de Servette en attaque se concrétise par un très joli but marqué par Aebi, sur passe de Monnard, — après avoir dribblé Maag et Kielholz.

Pendant quelques minutes, Young Fellows réagit et attaque avec fougue, mais Servette reprend la direction du jeu et marque à nouveau par Aebi à la 20ème minute, sur passe de Trello reprise de volée.

Sur un coup franc en faveur de Young Fellows, Servette a de la peine à dégager, Nausch reprend la balle et des 16 mètres marque d'un shot éclair contre lequel Feutz est impuissant.

Jusqu'à la mi-temps, Servette accentue sa pression pour améliorer son avance, Walacek tire plusieurs fois au but, mais Föh, en très belle forme, arrête tout.

Dès la reprise, Aebi, touché assez durement, ne joue pas dans sa forme habituelle, ce qui n'empêche pas Servette d'accroître sa pression. Les Zurichois donnent l'impression de vouloir limiter les dégâts et jouent pour détruire, ce qui a pour effet de rendre les joueurs de Servette nerveux et moins précis.

Le résultat reste inchangé malgré plusieurs très belles attaques de Servette.

La fin est sifflée sur une attaque pleine de vigueur des Young Fellows qui cherchent, inutilement d'ailleurs, à arracher un match nul. G. G.

Grasshoppers bat Chaux-de-Fonds 4 à 1 (mi-temps 0 à 0)

Cette importante rencontre se dispute devant 3000 spectateurs, sous la direction de M. Lutz, de Genève. Le temps est propice et le terrain en excellent état.

Les «Sauterelles» se présentent avec: Huber; Lehmann, Stelzer; Springer, Vernati, Rausch; Winkler, Bickel, Grubenmann, Faugel, Bianchi.

Chaux-de-Fonds: Béguin; Roulet, Nyffeler; Vuillemin, Volentik, Hotz; Irniger, Wagner, Zappella, Trachsel, Bossi.

Le jeu débute à vive allure avec une légère supériorité des visiteurs. Béguin détourne en corner un shot dangereux de Bickel; Chaux-de-Fonds réagit et Wagner lance Irniger, mais le centre de ce dernier sort en behind. Chaux-de-Fonds ne joue pas bien, surtout la ligne d'avants qui ne réussit pas à inquiéter sérieusement Huber. Ce dernier n'aura à retenir qu'un shot dangereux de Wagner. De l'autre côté, Béguin retient également quelques shots assez dangereux et la mi-temps arrive sans que le score soit ouvert.

Grasshoppers reprend directement les opérations à la reprise et Chaux-de-Fonds n'arrive plus à suivre le tempo. A la 5ème minute, Béguin doit retenir un shot dangereux, mais il ne peut capter le ballon qui rebondit dans le jeu, d'où Grubenmann l'envoie au fond des filets.

Grasshoppers continue à dominer et Faugel marque un deuxième but de toute beauté d'un shot de surprise des seize mètres. Dès lors, Grasshoppers ralentit un peu et Chaux-de-Fonds en profite pour attaquer à fond. C'est Wagner qui aura l'honneur de marquer à la 20ème minute, d'un shot que Huber ne pouvait retenir. L'équipe locale fait son possible pour égaliser, mais sa ligne d'attaque, où Bossi et Irniger sont insuffisants, n'est pas capable d'inquiéter sérieusement la solide défense zuricoise.

Dans le dernier quart d'heure, Grasshoppers fait cavalier seul; Nyffeler, l'arrière chaux-de-fonnier, est blessé et sort du terrain. Le troi-

sième but des visiteurs est réalisé par Springer, et le quatrième, trois minutes avant la fin, par Bikel sur coup franc.

Victoire indiscutable des visiteurs et mauvaise partie de l'équipe locale. Arbitrage irréprochable de M. Lutz.

Cantonal - Etoile 1 à 3 (mi-temps: 0-1)

Le match qui s'est déroulé hier au stade fut un véritable match de fin de saison joué par deux équipes sans prétention et fut de ce fait peu intéressant, surtout en première mi-temps. De plus, il fut émaillé d'incidents malheureux entre joueurs du Cantonal F.-C. et l'attitude du gardien neuchâtelois fut particulièrement déplacée. N'insistons pas en laissant aux dirigeants le soin de prendre les mesures qui s'imposent.

Les équipes se présentent sous les ordres de M. Dubois, de Morges, dans les formations suivantes:

Etoile: Robert; Knecht, Cosendai; Wolf, Fuchs, Amez-Droz; Neury, Amey, Monnier, Cachelin, Barth.

Cantonal: Carrera; Lienhardt, Barben; Roulin, Cattin, Perrenoud; Sandoz, Facchinetti, Ludwig, Ehrler, Sydler.

En première mi-temps, Cantonal joue contre le vent. La partie est quelconque et Etoile marque à la 12ème minute sur une erreur de Cattin; Barth marque de près.

A la reprise, Cantonal domine et à la 6ème minute marque sur «cafourillage». Ceux du Bas pressent, mais ne savent pas réaliser, tandis qu'Etoile marque deux fois sur échappées; Monnier et Neury en sont les auteurs.

Chez Cantonal, Barben fut de loin le meilleur. Les joueurs d'Etoile se distinguent par un travail acharné. Mais les deux équipes ont de gros points faibles!

F. C.

A L'ETRANGER

EN FRANCE
Finale de la coupe Simon: Racing Paris - O. Marseille 2-1.
Championnat: Lens - Red Star 3-0; Boulogne - C.A. Paris, 0-3; Arras - Le Havre, 5-0; Rouen - Reims, 2-1.

EN ITALIE
Match international à Milan: Italie - Allemagne, 3-2 (2-1).

EN ALLEMAGNE
Match interrégions à Dresde: Saxe - Vienne, 2-1.

Italie bat Allemagne 3 à 2

Ce match a été joué dimanche à Milan en présence de 60,000 spectateurs, par un temps excellent. Les Italiens ont été supérieurs au début et Colaussi a marqué un premier but à la 17ème minute. Bertoni a porté le score à 2 à 0 à la 25ème minute. Deux minutes plus tard, Binder a marqué pour l'Allemagne. Repos 2-1 pour l'Italie.

Au début de la seconde mi-temps, les Italiens ont déclenché de nombreuses offensives. Quatre corners ont été concédés par les Allemands et les Italiens ont marqué un but annulé par l'arbitre, M. Ivancic. A la 6ème minute, Binder a pu égaliser pour l'Allemagne, puis, à la 14ème minute, Biavati a marqué le but de la victoire. Malgré de nombreuses attaques, les Allemands ne sont pas parvenus à battre la défense italienne. Les «Azzurri» ont encore attaqué à maintes reprises vers la fin du match et ont marqué un 4ème but qui a été annulé par l'arbitre.

Un grand match militaire à Neuchâtel

Comme on sait, un grand match revanche Ilme division contre Ilme division aura lieu dimanche prochain à Neuchâtel, au stade de Cantonal.

Rappelons que le jour de l'Ascension, la Ilme division a gagné contre la Ire division, à Genève, par 3 buts à 1, après un match de toute beauté.

Aussi tous les sportifs de notre région auront-ils à cœur d'aller encourager nos braves soldats.

Rugby

Une victoire italienne
Dimanche, à Stuttgart, l'Italie a battu l'Allemagne par 4 à 0.

Stade de Cantonal-Neuchâtel

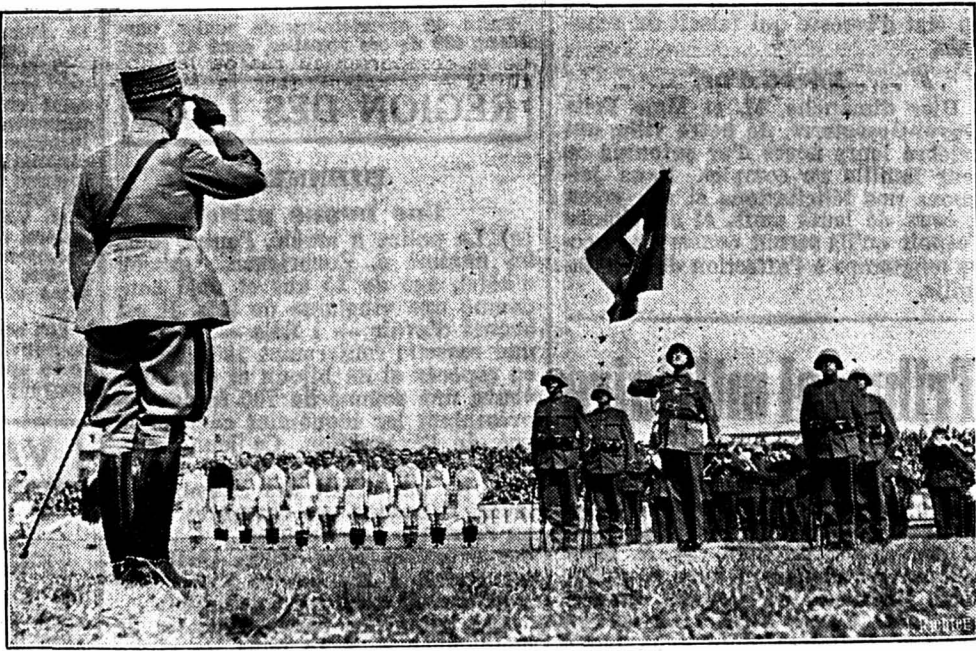
Dimanche 12 mai à 15 heures

Grand match interdivisions

3^{me} contre 2^{me}

AU PARC DES SPORTS A GENÈVE

Avant le match, le général salue les équipes de la 1re et de la 2me divisions



Hippisme

Le concours international de Rome

Vendredi a été disputé le «Premio dell'Urbe», épreuve difficile de 14 obstacles. Cinq concurrents seulement, dont quatre Italiens et un Allemand ont terminé le parcours avec 0 faute et se sont mesurés, ensuite en barrage sur 7 obstacles surélevés. Quinze autres cavaliers, au nombre desquels figurent deux Suisses se sont classés. Le pit Mylius sur «Rainbow» a obtenu le 6ème rang et le pit Iklé, sur «Exilé» le 11ème. Le pit Fehr sur «Seigneur» a totalisé 8 fautes et le cap. Musy sur «Pérou», 15.

Classement: 1. M. S. Perrone, Italie, sur «Guapo», 4 f. au barrage; 2. cap. Gutierrez, Italie, sur «Torno», 8 f. au barrage; 3. cap. di Gampello, Italie, sur «Tordinio», 8 f. au barrage; 4. It. Benassi, Italie, sur «Virus», 8 f. au barrage; 5. cap. Brinkmann, Allemagne, sur «Wotansbruder», 11 f. au barrage. Puis viennent les classés n'ayant pas participé au barrage: 6. pit Mylius, Suisse, sur «Rainbow», 3 f.; 7. cap. Platthy, Hongrie, sur «Medve», 4 f.; 8. Cent. Keckler, Italie, sur «Vagante», 4 f.; 9. cap. Epu, Roumanie, sur «Mandra», 4 f.; 10. It. Jurgenson, Allemagne, sur «Arthur», 4 f.; 11. pit Klé, Suisse, sur «Exilé», 4 f.; 12. It. Bonaccorsi, Italie, sur «Ulpiano II», 4 f.

La journée de dimanche

Le concours international de Rome s'est terminé dimanche par deux épreuves difficiles:

Prix du Lido: 1. M. Keckler (Italie), sur «Vagante», 0 f.; 129"2; 2. Cap. Margilli (Italie), sur «Fantasio», 0 f.; 136"2; 3. Cap. Mettler (Suisse), sur «Uezbourg», 0 f.; 140"4.

Prix du roi d'Italie: Seuls les cavaliers étant classés lors des épreuves précédentes pouvaient concourir. Un seul cavalier suisse, le pit Mylius, s'est présenté au départ, mais il n'a pas été classé.

Résultats: 1. Cap. Brinkmann (Allemagne), sur «Oberst II», 0 f.; 131"8; 2. Lt-col. Bettoni (Italie), sur «Judez II», 4 f.; 130"4; 3. Cap. Hesse (Allemagne), sur «Notar», 4 f.; 131"6.

Cyclisme

La course des débutants du V.-C. de Neuchâtel

Le Vélo-club de Neuchâtel a organisé dimanche une course de débutants. Cette épreuve était réservée uniquement aux jeunes gens n'ayant encore jamais participé à une course ouverte. Dix-neuf débutants se sont présentés au départ, à 8 h. 30 précises. Tôt après l'envol des coureurs, on noté déjà un abandon pour ennui mécanique et un autre pour chute. Jusqu'au Landerson, rien de spécial à signaler, car tous les coureurs roulent ensemble et à une allure moyenne. Dans cette localité, à la suite d'une erreur de parcours, le peloton est arrêté et un nouveau départ est donné. Le retour s'effectue dans les mêmes conditions et le passage en ville a lieu à 9 h. 10. On note quelques échappées après Neuchâtel, mais tout rentre dans l'ordre, car les poursuivants fournissent un effort plus considérable que le fuyard. A Auvernier, une chute assez grave se produisit alors que quelques coureurs voulaient tenter une échappée. On enregistre trois abandons. Le groupe de tête, composé de huit hommes, prend de l'avance et ne sera pas rejoint jusqu'à l'arrivée. Dans la montée de Boudry, un homme se détache et prend cinquante mètres d'avance, mais la

chasse s'organise. Dans la descente sur Cortailod, un coureur «crève» et doit s'arrêter; un autre concurrent perd la chaîne de sa machine. Dès lors, il ne reste que six coureurs en tête. A l'arrivée, nous assistons à un beau sprint et finalement le classement s'établit comme suit:

1. Lebet, J.-L., Fleurier, 1 h. 32' 30" (moyenne 32 km. 600); 2. Lorfel, E. V. C. Neuchâtel, même temps; 3. Guillot, G. Saint-Imier, même temps; 4. Jeanrenaud, Willy, le Locle, même temps; 5. Petoud, A., la Chaux-de-Fonds, même temps; 6. Bahier, F., Fleurier, même temps; 7. Houriet, Roland, Bienne, 1 h. 32' 56"; 8. Kull, Maurice, Boudry, 1 h. 34' 49"; 9. Critti, Santo, Fleurier, 1 h. 34' 47"; 10. Botteron, John, Marin, même temps; 11. Tripet, Willy, Neuchâtel, 1 h. 35' 45"; 12. Glanzmann, Claudy, Neuchâtel, 1 h. 35' 47"; 13. Schupfer, Alois, V. C. Neuchâtel, 1 h. 39' 05"; 14. Zbinden, Fritz, Fleurier, 1 h. 39' 30".

Abandons: Paris, Samuel; Jornod, Max; Schulze, Jean-P.; Baud, Henri-L.; Zbinden, Werner.

Le brevet des débutants

Quarante-six concurrents se sont présentés au départ de l'épreuve de Genève. Le parcours comportait une distance de 55 km. Tous les concurrents sont restés groupés et 40 ont terminé.

Classement: 1. Henri Chassot, P.E.V., 1 h. 36' 31"; 2. R. Eisenberger, P.E.V.; 3. W. Beyerle, P.E.V.; 4. Louis Badoux, P.E.V.; 5. André Bonfanti, Dopolavoro; 6. E. Falcetti, Dopolavoro, tous le même temps.

Professeur André Richème

entraîneur

de retour

au Tennis-Club du Mail

Athlétisme

Le Sport-club Neuchâtel s'est classé second dans sa catégorie au «Tour de Berne»

1230 athlètes ont pris part à cette grande manifestation

La Fédération d'athlétisme léger du canton de Berne a organisé hier matin, pour la 17ème fois, le «Tour de Berne». Les 100 équipes formèrent un total de 1230 athlètes. Le Sport-club suisse, qui a depuis quelque temps une grande activité sportive, participe régulièrement à cette épreuve et vient de remporter un beau succès. Après une lutte ardue, le S.C.S. est arrivé deuxième, à quelques mètres des vainqueurs. La course d'estafette était composée de 12 relais et avait une longueur totale de 2500 mètres.

Le départ fut donné devant le Palais fédéral et l'arrivée était au stade du Neufeld. Environ 10,000 personnes firent la haie le long du parcours et plus de 6000 spectateurs prirent place sur les tribunes du stade. De hauts magistrats, ainsi que des officiers supérieurs suivirent les courses avec intérêt. Il est à relever que l'équipe neuchâteloise, la seule qui participe régulièrement depuis des années à cette manifestation, a obtenu un magnifique résultat.

Voici les résultats:

Catégorie A (5400 m.). — 1. Stadtturverein, Berne, en 11' 53"; 2. G. G. Berne, en 11' 59"; 3. Bourgeoise Berne, en 12' 03"; 4. Turnverein Thoun.

Catégorie B (2400 m.). — 1. Lycée municipal Berne, en 5' 07"; 2. Bourgeoise Bienne; 3. Bourgeoise Berthoud.

Catégorie C (même parcours). — 1. Lycée libre Berne, en 5' 24"; 2. Sport-club suisse, Ecole supérieure de Neuchâtel; 3. Turnverein Flumet Neuenegg.

Catégorie D (même parcours). — 1. Eclairiers Patria, en 5' 07"; 2. Eclairiers Berne; 3. Freyhof Thoun; 4. Eclairiers Schwyzstaern.

Catégorie militaire (42 équipes, 504 coureurs). — 1. Rgt. infant. montagne 14, en 5' 05"3 (meilleur temps sur ce parcours); 2. Bat. fus. mont. 32; 3. Cp. aviation 17; 4. Bat. saut. 9; 5. Bat. fus. mont. 39; 6. Bat. fus. mont. 26.

Gymnastique

Les Allemands en Hongrie

Dimanche à Budapest, au cours d'un match international d'athlétisme, l'Allemagne a battu la Hongrie par 291,4 contre 288,3.

CARNET DES ARTS ET DES LETTRES

Les latinistes romands à Avenches

Le dimanche 28 avril, Avenches a accueilli de nombreux latinistes romands que leur séance de printemps réunissait à l'hôtel de ville et du Maure. On salua la présence de M. L. Bossel, archéologue cantonal vaudois et président de «Pro Aventico», et de M. J. Marouzeau, fondateur et administrateur de la société des Etudes latines, de Paris.

Dans sa séance administrative, sous la présidence de M. Ch. Favez, professeur à Lausanne, le groupe romand de la société des Etudes latines décida l'institution et discuta le projet d'un concours de latin, avec prix, destiné aux étudiants et jeunes licenciés en lettres des Universités romandes. Puis, sous le titre «Les deux préfixes in- et quelques conséquences de leur homonymie», M. A. Labhardt, professeur au gymnase littéraire de Bâle, fit une communication remarquable par la clarté de l'exposé et la solidité de la méthode. L'abbé J. Gachet, professeur au collège Saint-Michel, à Fribourg, donna ensuite, de la «Petite anthologie de Virgile», d'Henri Lagnoux, un résumé critique spirituel, voire malicieux.

Après le déjeuner, M. L. Bossel guida les latinistes au milieu des fouilles les plus récentes, avec autant d'amabilité que de savoir.

E. B.

Un livre par jour

Le monde et les cours

MEMOIRES DU PRINCE CHRISTOPHE DE GRECE

Au moment où naquit le prince Christophe de Grèce, l'Europe comptait trois empires et quatorze monarchies. Il a assisté à l'effondrement de la plupart de ces trônes et si ses Mémoires, parfois laissent apparaître quelque mélancolie, ils sont ceux d'un homme vivant, d'un homme à qui la vie, malgré ses deuils, ses tristesses, ses déceptions, n'a jamais cessé de plaire.

Un tel ouvrage, par tout ce qu'il évoque parfois avec humour, par les aspects inconnus qu'il nous présente de la vie familière des cours est de ceux qui, en ces temps troublés, apportent le plus précieux des divertissements. On le mettra sur le même rayon que les «Mémoires» de la reine Marie de Roumanie.

(Plon.)

HISTOIRES ROMANES

Les éditions «La Gaîté», Genève, en publiant ce volume d'histoires courtes, faciles à raconter, restent dans la meilleure tradition gauloise. Il ne s'agit pas d'un recueil de bons mots pour amuser, mais bien d'anecdotes triées sur le volet qui délecteront les plus moroses.

IMAGES DE FRANCE

Cette belle revue qui s'appelait en temps de paix «Fleurs de France», et qui est devenue «Images de France» depuis septembre 1939, consacre son dernier numéro au travail de la France. On admirera à la fois la vérité et le puissant intérêt de différents articles qu'il contient, en même temps que la façon dont ils sont présentés. Les illustrations sont, comme toujours, de toute beauté.

ACTES DE LA IIIème CONFERENCE SUISSE DE LEGISLATION PENALE DES MINEURS

A l'heure où notre pays doit résolument mettre en œuvre toutes ses ressources, où le sort de nos jeunes est un facteur essentiel de notre existence et du maintien de notre intégrité, il est sans doute intéressant de lire ou de relire ce volume édité par le secrétariat général de Pro Juventute.

Cette publication, soulignons-le, ne présente pas un intérêt purement juridique. Elle s'adresse à tous ceux, travailleurs sociaux, pédagogues, ecclésiastiques, amis des jeunes, qui ont à cœur ces graves problèmes. Et qui ne les aurait à cœur, aujourd'hui plus que jamais?

Emissions radiophoniques de lundi

SOTTENS: 7 h., inform. 7.10, disques. 11 h., émission matinale, 12.29, l'heure. 12.30, inform. 12.40, disques. 16.59, l'heure. 17 h., concert. 18 h., un écrivain au micro. 18.15, jazz. 18.50, communiqués. 19 h., piano. 19.15, micro-magazine. 19.50, inform. 20 h., soirée variétés. 21 h., pour les Suisses à l'étranger. 21.45, exposé des principaux événements suisses. 22 h., danse. 22.20, inform.

Télédiffusion: 11 h. (Lausanne), émission matinale. 12.40 (Genève), disques. 17 h. (Bâle), concert. 18 h., un écrivain au micro. 19 h., piano. 20 h., soirée-variétés. 21 h. (Bâle), pour les Suisses à l'étranger. 21.45 (Berne), exposé des principaux événements suisses. 22 h. (Genève), danse.

BEROMUNSTER: 11 h., émission matinale. 12.40, programme récréatif. 13.30, musique variée. 16.30, pour Madame. 17 h., concert. 18 h., pour les enfants. 19 h., chants. 19.15, causerie. 19.40, causerie-audition. 21 h., pour les Suisses à l'étranger. 22.10, disques.

Télédiffusion: 11 h. (Lausanne), émission matinale. 12 h. (disques. 12.40 (Bâle), programme varié. 13.30, disques. 17 h., concert. 18 h., pour les enfants. 19 h. (Zurich), chants. 19.40, causerie-audition. 21 h., pour les Suisses à l'étranger. 22.10, disques.

MONTE CENERI: 11 h., émission matinale. 12.40, musique légère. 13.10, concert par le R. O. 17 h., concert. 19 h., musique classique. 20 h., pour les Suisses à l'étranger. 22 h., danse.

Télédiffusion: 11.30 (Genève I), trio. 12 h., disques. 12.40 (Lugano), musique légère. 13.30 (Rome III), musique variée. 17.15 (Milan), concert. 19 h. (Lugano), musique classique. 20 h., causerie agricole. 21 h. (Milan I), concert symphonique. 22 h. (Lugano), danse.

Télédiffusion (programme européen pour Neuchâtel):
Europe I: 1

LA VIE NATIONALE

A NEUCHÂTEL ET DANS LA RÉGION

La « réformation » du gouvernement

Pourquoi le Conseil fédéral est opposé à l'initiative socialiste

Notre correspondant de Berne nous écrit :

Vendredi dernier, le gouvernement avait mis au point les messages qu'il adresse aux Chambres sur « l'augmentation du nombre des membres du Conseil fédéral et sur son élection par le peuple ». Ce texte fut publié samedi à midi et nous pouvons maintenant en signaler et résumer ici les passages principaux.

Un peu d'histoire

Lorsque, poussés par le dépit que leur avait causé l'échec de la candidature Klöti, à la succession de M. Meyer, les socialistes lancèrent, au début de 1939, l'initiative demandant l'élection par le peuple d'un Conseil fédéral de neuf membres, ils n'avaient rien. Déjà la question s'était posée, non seulement aux Chambres, mais dans l'opinion publique et déjà le souverain avait eu l'occasion de se prononcer. En juin 1892, le Conseil national, « considérant l'accroissement des affaires », accepta une motion qui chargeait le gouvernement d'élaborer un projet de réforme de l'administration centrale. Ce fut, pour le Conseil fédéral, l'occasion d'examiner s'il convenait d'augmenter le nombre de ses membres. Il aboutit à des conclusions négatives. Mais, en 1899, deux initiatives, dont l'une visait précisément aux mêmes buts que l'initiative socialiste actuelle, remirent la question à l'ordre du jour. Le peuple vota le 4 novembre 1900 et, par 270,522 votants, contre 145,926, il se prononça contre l'élection directe d'un Conseil fédéral de neuf membres.

Cela n'empêcha pas qu'en 1909 et en 1913, le Conseil fédéral fut de nouveau amené à considérer le problème. Il estima encore que rien ne devait être changé à la composition du pouvoir exécutif et les Chambres furent de son avis. Seulement, lorsque quelques mois seulement après son élection, M. Perrier mourut et fut remplacé, en 1913, par M. Caillat, la Suisse romande n'eut plus qu'un représentant au Conseil fédéral. M. Richard, député de Genève au Conseil des Etats et deux co-signataires déposèrent alors une motion demandant que le nombre des membres du gouvernement fût porté à neuf. La guerre survint et la motion fut rayée du rôle des affaires à traiter. Mais elle fut reprise au Conseil national par un député libéral de Genève, M. Micheli, appuyé par 48 de ses collègues. A l'unanimité, le Conseil national prenait la motion en considération. Ainsi, à cette époque, l'idée avait été lancée par les conservateurs.

Le 6 août 1917, le Conseil fédéral présentait un projet portant à 9 le nombre de ses membres, en justifiant cette mesure par des raisons d'ordre politique et administratif. Le Conseil des Etats, qui avait la priorité, accepta le projet par 21 voix contre 8. En mars 1918, le Conseil national le discuta à son tour. Mais, la situation s'était sensiblement modifiée. L'entrée de M. Ador au gouvernement avait rendu son second siège à la Suisse romande et les raisons d'ordre politique, les plus impérieuses alors, disparaissaient. Par 72 voix contre 53, les députés refusèrent de discuter le projet et, au printemps 1919, les sénateurs se rallièrent à cette décision. La question était enterrée pour 20 ans.

Ce qu'on peut invoquer en faveur des neuf

Quoique, en définitive, opposé à l'initiative socialiste, le Conseil fédéral n'ignore pas que l'on peut invoquer de bonnes raisons en faveur de la création de deux nouveaux départements. Et ces raisons, il tient à les énumérer.

La première est qu'il est plus facile d'assurer aux minorités linguistiques leur représentation équitable dans un gouvernement de neuf membres que dans un gouvernement de sept. La Suisse italienne aurait son siège permanent et personne ne songerait à contester à la Suisse romande son droit à une double représentation.

De même, les différentes tendances politiques trouveraient plus aisément place dans un gouvernement élargi. En l'occurrence (mais, ceci est en marge du message), on n'ignore pas que les milieux bourgeois partisans des neuf font valoir surtout que les deux sièges nouveaux permettraient l'entrée des socialistes au gouvernement sans porter atteinte aux situations acquises.

Enfin, la création de deux départements nouveaux permettrait de décharger les services administratifs actuellement accablés de besogne. Il est incontestable que, du fait de la centralisation et de l'étatisme, les tâches de la Confédération ne cessent de croître et de multiplier. Le petit tableau statistique qu'on trouve à la page 10 du message est des plus éloquents, sur ce point. En 1849, l'administration centrale (donc sans les douanes, sans les P. T. T. et, naturellement, sans les C. F. F.) occupait 80 fonctionnaires. En 1870, il y en avait déjà 807. Cinquante ans plus tard, soit en 1920, on en dénombre tout près de 5000 et on en compte 6427 en 1938.

Le Conseil fédéral examine les différentes mesures propres à décharger certains départements, soit : transformation du collège gouvernemental en un véritable « directoire » qui ne traiterait que les questions politiques, laissant la responsabilité de toutes les affaires pu-

rement administratives aux chefs de service, ou délégation de pouvoirs à certains hauts fonctionnaires, ou encore, augmentation du nombre des départements. Il s'oppose catégoriquement à la première de ces solutions qui diminue dans une trop forte mesure le prestige du gouvernement. La seconde peut apporter quelques allègements, mais on ne peut y recourir que dans des circonstances extraordinaires. La troisième est évidemment la plus séduisante et aussi la plus efficace. Elle présente toutefois des inconvénients si sérieux que le Conseil fédéral est amené à la repousser aussi.

Contre les neuf

En effet, augmenter le nombre des conseillers fédéraux, principalement pour assurer une place aux représentants de l'actuelle opposition, équivaut à détruire ou tout au moins affaiblir l'unité, la cohésion, la force de décision du gouvernement. Dans son rapport de 1913, le Conseil fédéral écrivait déjà : « Le nombre actuel des membres garantit, comme l'expérience nous l'apprend, leur union intime, leur ferme cohésion, et, par suite, la force et l'unité du pouvoir exécutif... Nous craignons que l'augmentation du nombre des membres ne facilite la formation de groupements, ne relâche la cohésion de l'autorité et ne lui fasse perdre ainsi de sa force et de son influence vis-à-vis du dehors. » Ces considérations sont encore valables aujourd'hui et nous aurons l'occasion d'y revenir lorsque se posera, en fait, la question de la participation socialiste.

Et voici une seconde objection, et de taille : « La réforme proposée augmenterait les frais de l'administration et les autres dépenses et accentuerait encore le fonctionnarisme. » En d'autres termes, créer deux nouveaux départements, c'est arrondir encore le domaine, de la bureaucratie et c'est marcher allègrement vers le milliard annuel de dépenses ordinaires. Et de plus, comme l'organe appelle la fonction, « on ne saurait écarter entièrement le danger de voir les deux nouveaux départements envisagés exercer une certaine force attractive et engendrer de nouvelles attributions et tâches pour l'Etat ». Donc, en définitive, renforcement de l'étatisme.

Les autres arguments (littes politiques, frotements dans l'appareil administratif) sont de bien peu de poids au regard des deux précédents, qui ont suffi, sans doute, à faire pencher la balance en faveur du « statu quo » et qui doivent suffire également à justifier le « non » du peuple suisse.

Nous verrons, dans un prochain article, comment le Conseil fédéral combat le second point de l'initiative socialiste : l'élection du gouvernement par le peuple.

DANS LES CANTONS

Réélection

du Conseil d'Etat uranais

ALTORF, 5. — Dimanche a eu lieu dans le canton d'Uri l'élection du Conseil d'Etat. Les membres du gouvernement sortant, MM. Ludwig Walker, Karl Furrer, Rudolf Huber, Joseph Indergand, tous conservateurs, ont été réélus, et M. Franz Arnold, libéral, a été élu au gouvernement par 2483 voix.

La représentation des partis au gouvernement, à savoir cinq conservateurs et deux libéraux, est ainsi maintenue. M. Ludwig Walker a été nommé landamman par 2601 voix et M. Rudolf Huber, landstatthalter par 2616 voix.

La landsgemeinde

du canton de Glaris

GLARIS, 5. — Sept mille citoyens ont pris part dimanche à la landsgemeinde glaronnaise. Le général Guisan, qui y assistait, accompagné du colonel brigadier von Erlich et du colonel Thöny et aux côtés d'une délégation du gouvernement grison, a été l'objet d'ovations enthousiastes de la part de la population lorsqu'il prit part au cortège solennel des autorités sur le parcours de l'hôtel de ville au lieu de rassemblement de la landsgemeinde. Le landamman Gallati, dans son discours d'ouverture, a prié le général de transmettre à la troupe la reconnaissance du canton de Glaris. Puis la prestation de serment du landamman et du corps électoral eut lieu selon la tradition.

M. Heer, démocrate, a été nommé membre du gouvernement en remplacement de M. Britt, décédé.

NOUVELLES DIVERSES

Le directeur du jardin zoologique de Genève est relâché

GENÈVE, 5. — La plainte contre Théodore Grellert, directeur du jardin zoologique de Genève, ayant été retirée, celui-ci, qui avait été arrêté pour abus de confiance vendredi après-midi, vient d'être relâché.

La commission d'arbitrage de la Caisse cantonale publique de compensation

Le Conseil d'Etat a formé comme suit la commission d'arbitrage de la Caisse cantonale publique de compensation :

Président : M. Eugène Piatet, procureur général, à Neuchâtel ; suppléant : M. Max Henry, juge cantonal, à Neuchâtel ; représentant des employeurs : M. Alphonse Blanc, notaire, à la Chaux-de-Fonds ; suppléant : M. Paul-Henri Burgat, gérant de l'Office commercial de la Société d'Agriculture et de Viticulture, à Colombier ; représentant des employés : M. Emilie Losey, secrétaire de la Société suisse des commerçants, à Neuchâtel ; suppléant : M. Jean Bourgoing, employé viticole, au Landeron.

La commission de vérification des comptes de la même caisse est constituée comme suit :

Président : M. John Kummerli, contrôleur financier de l'Etat, à Neuchâtel ; membres : MM. Frédéric Scheurer, professeur, à Neuchâtel, et Fritz Matthey, notaire, au Locle.

LA VILLE

Conseil général

Le Conseil général de Neuchâtel se réunira jeudi 9 mai, à 18 heures, avec l'ordre du jour suivant : Rapport de la commission financière sur la gestion et les comptes de 1939.

Vernissage de la 49me exposition des Amis des arts

Samedi après-midi près de six cents personnes ont assisté, à la Galerie Léopold-Robert, au vernissage de notre salon de printemps, qui est le quarante-neuvième qu'organise la société des Amis des arts de notre ville. On a pu se rendre compte que, tant par le nombre des exposants, lequel s'élève à soixante-quatre, que par la qualité et la richesse des œuvres exposées, cette exposition est une des plus marquantes de ces dernières années. Elle prouve de la part de nos artistes un courage d'autant plus admirable que les circonstances sont loin de leur être favorables. Mais tant de proba-té aura de voir les deux nouveaux départements envisagés exercer une certaine force attractive et engendrer de nouvelles attributions et tâches pour l'Etat ». Donc, en définitive, renforcement de l'étatisme.

Une arrestation

La gendarmerie a arrêté dimanche soir, à la rue du Bassin, un individu en état d'ivresse qui faisait du scandale.

Noces d'or

Hier dimanche, M. et Mme Fritz Guyot-Grosperre, de notre ville, ont célébré leurs noces d'or entourés de leur famille au complet. Nous joignons nos félicitations et nos vœux à ceux de leurs amis, et exprimons l'espoir qu'ils seront conservés encore longtemps à l'affection de leur famille.

Tribunal militaire

Le tribunal militaire de la 2me division A. s'est réuni vendredi et samedi au Château de Neuchâtel sous la présidence du lieutenant-col. A. Etter comme grand-juge et avec le major Jean Humbert, de Genève, comme auditeur. Il avait à juger un certain nombre d'affaires, dont deux particulièrement importantes.

La première affaire avait trait à un accident mortel qui se produisit le 26 février dernier et dont le chauffeur F. fut l'auteur involontaire. Ce dernier, qui était en service commandé, se rendait de Fribourg à Neuchâtel lorsque, non loin du passage à niveau de Montilier il renversa un civil, M. E., qui conduisait un char à bras et qui — il faut bien l'avouer — était en état d'ébriété. Le brouillard très dense qui régnait ce jour-là empêcha le chauffeur d'apercevoir le piéton... ; celui-ci fut projeté avec violence sur le bord de la route et fut tué.

L'audience, commencée à Neuchâtel, se continua à Morat où le tribunal procéda à une vision locale sur les lieux de l'accident.

Finalement, le chauffeur F. fut condamné à huit jours d'emprisonnement avec sursis et aux frais de la cause.

La seconde affaire avait trait à la tragédie qui se produisit le 23 janvier dernier dans un corps de garde d'une de nos troupes de couverture frontière et au cours de laquelle le soldat R., manipulant son propre fusil qu'il ne croyait pas chargé, atteignit son camarade S. d'une balle dans la partie supérieure de la jambe. La balle coupa l'artère principale, ce qui entraîna la mort du malheureux.

Le tribunal, par la voix du grand-juge, insista sur le danger que présente le maniement d'une arme chargée. Il a condamné le carabinier R. à 5 mois d'emprisonnement dont à déduire la préventive subie, et au paiement des frais. Toutefois, l'accusé bénéficiera du sursis pendant 5 ans étant donné les circonstances tout à fait accidentelles de ces faits.

Souscription en faveur de la Pologne

Total à ce jour : 509 fr. 50.

VIGNOBLE

PESEUX

Conseil général

(c) Le Conseil général a tenu, vendredi soir, sous la présidence de M. Chs Dubois, président, la dernière séance de la législature. Après avoir rendu un pieux hommage à la mémoire d'Hermann Bertholet, conseiller communal, décédé il y a quelques semaines, le pouvoir législatif agrée M. Walther Martin, maître boulanger et son épouse.

Une commission spéciale désignée au cours de l'an 1939 et chargée d'examiner le recours d'un citoyen mis au bénéfice d'une retraite, rapporte par l'organe de son secrétaire M. Jules Bétrix. Sans opposition, le conseil se range à son préavis et décide à l'avenir de parfaire jusqu'à concurrence de 150 fr. par mois, toute retraite versée à d'anciens employés communaux. Le supplément versé ainsi par la commune tombera dès l'instant où le bénéficiaire deviendra veuf.

Puis le conseil aborde les comptes de 1939. Ceux-ci accusent un total de recettes de 462,494 fr. 21 contre 462,099 fr. 21 de dépenses, laissant ainsi un boni d'exercice de 395 fr., versé au fonds des exercices clos. Unanime, le Conseil général approuve les chiffres qui lui sont soumis et sanctionne le rapport de la commission du budget et des comptes qui félicite le Conseil communal pour sa sagesse et prudente gestion.

Notons que les capitaux du fonds Foranichon ont laissé un boni de 25,870 fr. 15, tandis que la quote part de Pesieux reçoit de l'usine à gaz est de 95,120 fr. 23, sur un bénéfice total de 88,729 fr. 72. La différence de 13,609 fr. 49 ira dans la caisse de Corcelles, cette répartition se faisant au prorata du gaz consommé.

CORNAUX

Conseil général

(c) Le Conseil général, sous la présidence de M. C. Boillat, a tenu séance mardi soir. Cette dernière séance avait pour unique objet à l'ordre du jour, l'adoption des comptes de 1939.

Ceux-ci se présentent comme suit : Recettes courantes 79,679 fr. 15 ; dépenses courantes 79,462 fr. 43 ; boni de l'exercice 1216 fr. 72. Le budget prévoyait un déficit de 683 fr. 80. La somme versée pour l'amortissement de la dette publique se chiffre par 6941 fr. 80. Le Conseil général a adopté ces comptes à l'unanimité.

Dénombrement fédéral du bétail

(c) Le dénombrement fédéral du bétail effectué le 20 avril sur le territoire communal accuse les chiffres suivants : (en parenthèses ceux de 1939) 29 (30) possesseurs comptent dans leurs étables 6 (4) vœux pour la boucherie ; 25 (33) pour l'élevage ; 13 (20) « modzons » de 6 mois à 1 an ; 45 (27) génisses de 1 à 2 ans ; 14 génisses (12) de plus de 2 ans ; 140 (155) vaches ; 5 (6) taureaux ; 3 (3) bœufs ; au total 251 pièces (261). Les chevaux, précieux auxiliaires de 19 agriculteurs sont au nombre de 40 (39). Le troupeau porcin qui se répartit par 87 (87) unités.

Si l'homme rigoureux a entraîné la perte de 13 riches d'abeilles, 59 travaillent diligemment lorsque les chauds rayons du soleil font éclore les fleurs des prairies et des arbres fruitiers.

Enfin, 48 propriétaires de poules, possèdent 638 de ces volatiles, dont 42 coqs.

RÉGION DES LACS

BIENNE

Une bonne prise

(c) La police a arrêté, l'autre jour, un nommé J. Zurbriggen, garçon d'hôtel, âgé de 25 ans et déjà condamné une vingtaine de fois. Il est accusé d'avoir — à Bâle — dérobé une cassette renfermant 1200 francs en espèces et en bijoux et chez une veuve une somme de 700 francs représentant les économies cachées en vue de l'évacuation. Ce jeune vaurien se présente chez ces deux dames, où on offrait des chambres à louer. Il occupa ces chambres, mais en l'absence des loueuses, il fractura des armoires pour voler. Quand il fut arrêté, à Bienne, ce jeune vaurien n'avait plus un sou vaillant.

Les tribunaux bâlois viennent de condamner Z. à 15 mois de réclusion ; le jeune voleur sera jugé encore par d'autres tribunaux.

Une grave chute dans les gorges du Taubenloch

(c) Samedi après-midi, un jeune homme de Bienne était allé se promener au-dessus des gorges du Taubenloch. Pour une raison encore indéterminée, le jeune homme fit une chute de plusieurs mètres dans les rochers abrupts, chute qui fut atténuée par des arbres et des buissons. Des promeneurs trouvèrent l'accidenté inanimé et le transportèrent dans un restaurant de Frinivier. Il souffre de blessures à la tête, aux membres et de lésions internes. Une ambulance mandée d'urgence a conduit le jeune homme à l'hôpital d'arrondissement.

Le chômage diminue

Pendant le mois d'avril écoulé, le marché du travail à Bienne a subi une sensible amélioration. En effet, le nombre des sans-travail a passé de 595 à 268, soit une diminution de 327, ou de 1690 — 86 % — par rapport au même mois de l'an dernier.

A fin avril, on comptait encore 213 chômeurs (506 en mars) et 55 (89 en mars) chômeuses.

Un cheval... dans une vitrine

(c) Au Pont du Moulin, un cheval qui avait pris le mors aux dents, est venu se jeter dans la vitrine d'un commerce de meubles. La malheureuse bête souffre de coupures de verre.

VALLÉE DE LA BROYE

PAYERNE

Suite mortelle d'un accident

À l'infirmerie de Payerne est décédée, jeudi, la petite Louise Pittet, âgée de cinq ans, habitant à Treize-Cantons (Fribourg), qui, lundi, avait été renversée par une automobile sur la route cantonale ; elle a succombé à une fracture d'une jambe et à une fracture du crâne.

AUX MONTAGNES

LA CHAUX-DE-FONDS

Une imprudence qui aurait pu coûter cher

Samedi matin aux environs de 8 heures le jeune E. J. âgé de 16 ans, garçon de cuisine au buffet de la Gare de la Chaux-de-Fonds, avait entrepris de liquéfier une certaine quantité de cire contenue dans une boîte. Pour ce faire, il plaça imprudemment cette dernière sur le poêle. L'inévitable se produisit. La cire s'enflamma brusquement, atteignant le jeune E. J. qui souffrit de brûlures sur tout le corps. Il fut immédiatement transporté à l'hôpital par les soins de la police.

LES PONTS-DE-MARTEL

Election ecclésiastique

(c) Le pasteur Henri Gerber a été élu, dimanche, par 131 voix aux Ponts-de-Martel, et 12 voix à Brot-Plamboz, soit au total 143 voix sur 144 votants.

Malice d'animal

Aux Ponts-de-Martel, sous un vieux sac laissé dehors durant l'hiver, à proximité d'une maison de la place du Marché, on a découvert avec surprise deux douzaines d'œufs de poules qu'une fouine ou pie, ou quelque autre animal y avait amoncés.

Si les animaux se mettent à constituer des réserves de guerre... ! Il faut relever que dans le voisinage ne se trouve aucun poulailler ; cela indique que la prévoyante bête a dû faire un transport d'œufs à une distance relativement grande.

VAL-DE-RUZ

GENÈVEYS-SUR-COFFRANE

Les enfants chantent le mai

(c) L'après-midi du 1er mai, les enfants ornés de branches feuillues ont chanté le renouveau devant chaque maison. La quête qu'ils ont faite alimentera les fonds des courses scolaires.

FONTAINEMOLIN

Conseil général

(c) Lundi dernier, le Conseil général a tenu sa dernière séance de la présente législature, sous la présidence de son président, M. Fernand Perret. Avant d'aborder l'unique objet de l'ordre du jour, les comptes de l'exercice 1939, le président rappelle la mémoire de M. Paul Robert décédé, et souhaite la bienvenue à M. Samuel Matile, administrateur communal récemment nommé.

Le rapport de gestion présenté par M. Eugène Stelger, président du Conseil communal, constate que les comptes de 1939 ont été favorablement influencés par la satisfaisante activité de notre fabrique d'horlogerie. Boni de l'exercice : 1079 fr. 13. Augmentation de la fortune communale : 94,392 fr. 84.

Différents fonds ont été augmentés par des versements importants, notamment celui consacré aux travaux publics, ce qui permettra éventuellement de poursuivre l'amélioration du réseau vicinal et des canalisations en période de chômage. Les sommes allouées à ces fonds atteignent un total de 22,000 fr.

M. William Joss, au nom du Conseil général relève l'excellente gestion, saine et prévoyante, de l'autorité exécutive et adresse au Conseil communal les félicitations et les remerciements qui s'imposent.

Les comptes et la gestion sont ensuite approuvés à l'unanimité et la séance est levée après les souhaits d'usage pour la nouvelle législature.

VAL-DE-TRAVERS

COUVET

Rentrée des classes et effectifs scolaires

(c) La rentrée des classes de fin avril a marqué de nouveau une légère diminution de nos effectifs scolaires. En effet, le nombre total de nos écoliers est actuellement de 256 contre 264 l'an dernier à pareille époque. La classe enfantine compte 27 élèves alors qu'on enregistrait il y a 25 ans 70 à 80 entrées dans les deux classes existant alors.

Sur les 256 élèves inscrits actuellement, on compte 126 garçons et 130 filles. La répartition des classes a été légèrement modifiée. Alors que l'an dernier nous avions deux classes de troisième année, il n'en reste qu'une, et la cinquième année à son tour a été dédoublée. Cette volée de cinquième année est la dernière à effectif nombreux. Les volées suivantes ne nécessiteront plus de dédoublements de classes.

Militaires !

Abonnez-vous à la FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

1 mois 1 fr. 30

Le paiement doit être effectué en même temps que la commande en timbres-poste ou versé à notre compte de chèques postaux IV 178. Indiquer très lisiblement les noms, prénoms et incorporation exacts. Le bureau du journal reçoit aussi directement les abonnements militaires.

AVIS URGENTS

PERDU une couverture de cheval entre Maujobia - avenue des Alpes - Cadolles - Fahys - chemin des Mulets - Saint-Blaise. — La rapporter contre récompense chez M. Engelhardt, Saint-Blaise.

LA COTE-AUX-FEES

Conseil général

(c) Le vendredi 3 courant, notre Conseil général s'est réuni en séance de fin de législature.

Commentés par les rapports de gestion du Conseil communal et de la commission, les comptes se résument comme suit :

Recettes courantes : 66,189 fr. 43 ; dépenses courantes : 65,946 fr. 56. Boni d'exercice : 242 fr. 87. Le budget supputait des recettes pour 47,388 fr. 60 et des dépenses pour 47,630 fr. 50, prévoyant ainsi un déficit de 241 fr. 90.

Ce sont les chapitres « Recettes et dépenses » qui accusent les plus fortes divergences avec les prévisions budgétaires.

Plusieurs postes nés de la guerre en sont la cause : Secours militaires ; secours aux rapatriés, indemnités de louage de chevaux à l'armée, etc.

La participation communale aux subventions pour travaux de chômage particuliers se monte à 347 fr., soit le 1 % des subventions allouées. En conformité avec le décret complétant la loi sur les comptes du 14 mars 1938, les comptes ont été soumis à un contrôle fiduciaire. Les conclusions du rapport de ce contrôle ne soulèvent pas de discussion, car elles ne mentionnent pas de remarques importantes. Les comptes et rapports précités sont adoptés à l'unanimité après quelques explications.

Le président du Conseil général remercie le pouvoir exécutif pour sa gestion prudente et les membres du Conseil général pour leur collaboration.

Dieu est amour.

Ps. XX, 28.

Madame et Monsieur A. Ducommun-Courvoisier, à Dombresson ; Monsieur et Madame Georges Courvoisier, à Pesieux ; Madame veuve Georges Rognon-Courvoisier, à Corcelles ; Les enfants et petits-enfants de feu Fritz Courvoisier, à Boudry ; Les enfants et petits-enfants de feu Jules Jeanmonod-Courvoisier, à Fontainemolin ; Madame veuve Léon Courvoisier et ses enfants, à Cortaillard ; Les familles Béguin, Steiner et Lebet.

ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de

Mademoiselle

Clémence COURVOISIER

survenu le 4 mai 1940.

L'enterrement aura lieu lundi 6 mai, à 14 heures.

Domicile mortuaire : Hospice de la Côte, Corcelles.

Le présent avis tient lieu de faire part.

Que ta volonté soit faite !

Monsieur et Madame Jean Cressier-Chautems et leurs enfants Francis et Daisy, à Lugnorre ; Madame et Monsieur Samuel Chautems-Cressier et leurs enfants Gergette et Jean-Claude, à Lugnorre ; Mademoiselle Marguerite Cressier, à Lausanne ; Madame et Monsieur William Vacheron-Cressier et leurs enfants, à Motier-Vully ; Madame Louis Cressier-Perrotet, ses enfants et petits-enfants, à Lugnorre ; Madame Laure Vacheron-Amiet et ses enfants, à Mur ; Madame et Monsieur Louis Amiet et leurs enfants, à Mur, ainsi que les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et parent,

Monsieur

J